

INSTRUMENTALISATION ET LUTTE DU NARCOTRAFFIC PAR LES ETATS

Étude réalisée par :
Amir Sebhi, Benjamin Fedida, Laurene Mennad et Julien Mauler

Sous la direction du :
Docteur Romain Petit, enseignant chercheur praticien associé à l'UR InSyTE/IMSGA

Page laissée intentionnellement.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| GLOSSAIRE | 3 |
| REMERCIEMENTS | 4 |
| INTRODUCTION | 5 |
| I. HISTOIRE ET ORGANISATION DU NARCOTRAFIC : LA TRANSFORMATION D'UN COMMERCE ETATIQUE FRUCTUEUX A UN TRAFIC MORALEMENT ET LEGALEMENT CONDAMNE | 7 |
| I.1. LA NAISSANCE DU TRAFIC INTERNATIONAL : LA DROGUE COMME PRODUIT PARFAIT DE LA MONDIALISATION..... | 7 |
| I.1.1. L'opium : une drogue à l'usage ancestral et international..... | 7 |
| I.1.2. L'opium comme arme de guerre..... | 7 |
| I.1.3. Le khat et la coca : autres exemples de drogues mondialisées..... | 9 |
| I.2. MUTATION DU COMMERCE EN TRAFIC : ANALYSE DE LA CONSTRUCTION MORALE ET POLITIQUE DE LA PROHIBITION ... | 9 |
| I.3. ORGANISATION ET CARTOGRAPHIE MONDIALE D'UN TRAFIC QUI S'ADAPTE A LA PROHIBITION..... | 12 |
| I.3.1. Acteurs..... | 12 |
| I.3.2. Organisation structurelle qui s'organise face à la répression..... | 12 |
| I.3.3. Niveaux d'études des marchés..... | 13 |
| I.3.4. Cartes des flux..... | 14 |
| I.3.5. Les moyens..... | 17 |
| II. LA STRATEGIE DU NARCOTRAFIC : ENTRE EXPLOITATION DES FAILLES ETATIQUES ET INCAPACITE DES PUISSANCES A RIPOSTER | 18 |
| II.1. LA CRIMINALISATION DES ÉTATS : RUPTURE IDEOLOGIQUE DE L'INTERET GENERAL, ET CONTINUTE SYMBOLIQUE DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL..... | 18 |
| II.2. UNE DOMINATION FINANCIERE ET ARMEE DES POPULATIONS LOCALES : MOBILISATION SIMULTANEE DU SMART ET DU HARD POWER..... | 21 |
| II.2.1 : Un terreau socio-économique favorable..... | 21 |
| II.2.2 : Mobilisation de la population dans les conflits armés..... | 23 |
| II.3 DES MOYENS DE REPLIQUE ETATIQUES INEGAUX FACE A LA PUISSANCE DU NARCOTRAFIC..... | 24 |
| II.3.1 Analyse d'un point de vue militaire : portrait d'une guerre asymétrique..... | 24 |
| II.3.2 Analyse d'un point de vue économique..... | 26 |
| III. LE DOUBLE DISCOURS DES ETATS : ENTRE CONDAMNATION ET INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DU NARCOTRAFIC | 28 |
| III.1. LE TRAFIC DE DROGUES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES COMME OUTIL TACTIQUE DE DIPLOMATIE ET DE DEFENSE DU MONDE OCCIDENTAL..... | 28 |
| III.1.1 Un sujet passé sous silence en vue de conserver des alliances et intérêts stratégiques..... | 28 |
| III.1.2 Une lutte internationale organisée contre la source de financement des groupes révolutionnaires armés..... | 30 |
| III.2. LA PLACE HEGEMONIQUE DES ÉTATS – UNIS DANS LA LUTTE ANTIDROGUE OU LA CONVERGENCE ENTRE INTERETS SOCIAUX, POLITIQUES ET GEOSTRATEGIQUES..... | 31 |
| III.2.1. E-U comme leader mondial de la lutte antidrogue..... | 31 |
| III.2.2. Préoccupation de la santé publique, stabilité sociale, sous couverts d'intérêts..... | 32 |
| III.2.3. Préoccupation de la santé publique, stabilité sociale, sous couverts d'intérêts..... | 35 |
| III.3. UNE APPARENTE COOPERATION INTERNATIONALE RETROUVEE MISE EN DEFAUT PAR DES GAINS ECONOMIQUES ET POLITIQUES NATIONAUX..... | 36 |
| III.3.1 L'enjeu de la légalisation du Cannabis : tentative de captation des supers profits du trafic..... | 37 |
| III.3.2 Des politiques nationales de lutte critiquées : tensions inter-étatiques..... | 38 |
| CONCLUSION | 41 |
| TABLE DES ANNEXES | 42 |
| BIBLIOGRAPHIE | 44 |

Glossaire

ALENA : Accord de Libre-Échange Nord-Américain

ATPA : Andean Trade Preferential Act

ATPDEA : Andean Trade Preferential Drug Eradication Act

BCCI : Bank of Credit and Commerce International

CIA : Central Intelligence Agency

CJNG : Cartel de Jalisco Nouvelle Génération

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

DEA : Drug Enforcement Administration

ELN : Ejército de Liberación Nacional (Armée de Libération Nationale)

FARC : Forces Armées Révolutionnaires de Colombie

FOL : Forward Operation Locations

GAFI : Groupe d'Action Financière

IRCCA : Instituto de Regulación y Control del Cannabis (Institut uruguayen de régulation et de contrôle du cannabis)

LREM : La République En Marche

LTTE : Tigres de libération de l'Eelam Tamoul

MERCOSUR : Mercado Común del Sur (Marché Commun du Sud)

OEDT : Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

OFAST : Office Anti-Stupéfiants

PDG : Président Directeur Général

PIB : Produit Intérieur Brut

PKK : Partiya Karkerên Kurdistan (Parti des travailleurs du Kurdistan)

PRI : Parti Révolutionnaire Institutionnel

SAMHSA : Substance Abuse and Mental Health Services Administration

SDN : Société Des Nations

Remerciements

Nous tenons à remercier Monsieur Romain PETIT, docteur et enseignant-chercheur praticien associé de l'unité INSYTE, pour ses conseils, sa patience et l'écoute dont il a fait preuve tout au long du semestre pour nous accompagner dans ce projet de géopolitique.

Introduction

« *Ce qui s'est passé aujourd'hui nous rappelle à quel point le narcotrafic international tue des jeunes sur le territoire de la cité phocéenne* ». ¹

Cette déclaration du 21 mai dernier de Yannick Ohanessian, adjoint au maire de Marseille, nous rappelle que le narcotrafic est un phénomène global et qu'il a aujourd'hui ses points d'attache partout dans le monde et de plus en plus dans nos sociétés européennes.

Si l'industrie de l'audiovisuel et les médias nous à laisser penser que le trafic de drogues n'est qu'un processus singulier aux pays en voie de développement aux économies affaiblies et voués à une instabilité politique, le cas Marseillais nous ancre dans une réalité différente. Il fait montre de la force de propagation de ce crime organisé qui n'est plus tenu à distances dans les lointaines montagnes colombiennes. Le narcotrafic est donc un sujet qui fait notre actualité et qui ne s'est pas entériné avec la mort des grands barons de la drogue des années 80, mais qui au contraire, s'intensifie d'années en années, galvanisé par la perspective de gains financiers toujours plus importants.

Mais de quoi parle – t -on lorsque l'on touche au sujet sensible qu'est le narcotrafic ?

Le narcotrafic renvoie au commerce illicite (trafic) de substances psychotropes/psychoactives. Ces substances ont pour particularité de perturber le système nerveux et de modifier les états de conscience des consommateurs. Elles ont donc la capacité d'altérer leur comportement pouvant les pousser à des actions dangereuses et détériorent de façon durable le fonctionnement neuronal. Ces substances sont issues de plantes naturelles transformées telles que la feuille de coca, le pavot ou encore le cannabis. Elles peuvent également être chimiques, c'est ce que l'on appelle les drogues de synthèse.

Notre devoir s'attachera à ne traiter que des drogues dites « naturelles » car c'est par leur commerce que la relation entre État et narcotrafic s'est constituée. En effet, nos recherches nous ont mené à comprendre dans quelles mesures la construction du commerce illicite relève d'un lien inhérent avec les institutions étatiques. Il s'agira alors de nous interroger sur la transformation de ce lien au cours du temps. Si aujourd'hui dans les démocraties libérales le lien entre État et narcotrafic se résume aux questions de santé et sécurité, l'histoire du narcotrafic nous montre que l'avènement de cette économie souterraine entretient une relation plus complexe qui se constitue autour de deux moments historiques : les guerres d'opium et la prohibition.

Dans le premier cas, les puissances ont tracé les voies de commerce de la drogue et lui ont donné une dimension industrielle ; dans le second, elles ont défini le cadre de l'illicite, à savoir ce qui légalement mais aussi moralement condamné : l'État dit ce qui est juste. Néanmoins, si depuis 1909 la communauté internationale semble déterminée à réprimer la production et la consommation de drogues, son manque d'efficacité, voir son effet amplificateur, nous invite à regarder au-delà des condamnations morale et légale, pour nous interroger sur les raisons économiques, sociales et politiques qui entretiennent le trafic illicite.

En effet, une telle économie souterraine ne saurait survivre dans le monde globalisé sans une perméabilité aux acteurs de l'économie légale. Les narcotrafiquants possèdent une véritable emprise (aux moyens de diverses ressources) sur l'organisation politique des institution nationales et

¹ franceinfo, 'Fusillade à Marseille : "Ce qui s'est passé nous rappelle à quel point le narcotrafic international tue des jeunes sur le territoire de la cité phocéenne", déclare l'adjoint au maire', *Franceinfo*, 2023 <https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/fusillade-a-marseille-ce-qui-s-est-passe-nous-rappelle-a-quel-point-le-narcotrafic-international-tue-des-jeunes-sur-le-territoire-de-la-cite-phoecenne-declare-l-adjoint-au-maire_5839184.html> [accessed 4 June 2023].

supranationales allant jusqu'à remettre en question leur légitimité et paralysant leur mission de sauvegarde de l'intérêt général.

Toutefois, cette relation État – narcotrafic ne saurait s'inscrire dans un unique de schéma d'hostilité et de rejet. Au contraire, la lutte contre le narcotrafic représente des opportunités économiques et diplomatiques pour les puissances. Assoir sa position légitime de superpuissance à qui rien ne résiste, conserver des partenariats économiques ou mener des combats idéologiques, la lutte contre le narcotrafic peut être également perçue comme un moyen plutôt qu'une fin.

On peut alors se demander : dans quelles mesures le trafic de drogues international représente -t - il à la fois des menaces sociales et politiques mais également un vecteur d'opportunités géostratégique pour les États ?

Nous verrons dans une première partie, comment le commerce étatique de drogues s'est transformé en un trafic illicite, puis nous analyserons la stratégie des narcotrafiquants pour assurer la pérennité de leur activité et faire face aux puissances étatiques. Enfin, notre dernière partie s'attachera à montrer les enjeux géopolitiques et diplomatiques occultés derrière la lutte contre le narcotrafic.

I. Histoire et organisation du narcotrafic : la transformation d'un commerce étatique fructueux à un trafic moralement et légalement condamné

Dans cette première partie, nous nous attacherons à dresser un état des lieux à la fois historique, social et également géographique du phénomène du trafic de drogues. Il s'agira de montrer comment et pourquoi la construction du narcotrafic est un processus inhérent à la mise en place de la mondialisation par les États. En ce sens, nous vous proposons d'articuler notre partie en trois temps : nous restituerons les prémices historiques de l'usage de la drogue et son passage en commerce international, puis nous tenterons d'apporter un éclairage sur les raisons économiques et sociales qui ont constituées les politiques de prohibition. Enfin, nous détaillerons l'organisation opérationnelle et géographique du narcotrafic.

I.1. La naissance du trafic international : la drogue comme produit parfait de la mondialisation

Avant d'être le produit d'un commerce, puis d'un trafic fructueux, la drogue était ancrée dans des usages ancestraux et locaux. A cet effet, l'historien britannique Richard Davenport-Hines écrivait : « *La première substance de cet ordre à avoir été découverte par l'homme est l'opium, il y a 8 000 ans, un peu partout dans le monde* »²

I.1.1. L'opium : une drogue à l'usage ancestral et international

Plusieurs recherches montrent que ces substances faisaient l'objet d'écrits anciens qui relatent les effets d'état second qu'elles provoquent. Dans des écrits sumériens, qu'on date d'il y a 3000 ans avant Jésus – Christ, on trouve un idéogramme présentant une fleur d'opium et décrite comme « la plante de la joie ». Des études anthropologiques de vestiges du néolithique, remarquent que les Sumériens cultivent du pavot somnifère à proximité de leurs villages. Par ailleurs, dans la Rome et la Grèce antiques, plusieurs boutiques vendaient de l'opium à des fins thérapeutiques. Au début, le pavot est utilisé essentiellement pour ses vertus médicinales et, petit à petit, sa commercialisation prend de l'ampleur et l'invasion de l'Inde dès le 9^{ème} siècle par les Arabes et les Perses, introduit l'opium dans une région au-delà du Moyen-Orient (ancienne basse Mésopotamie). En Amérique latine, on note également un usage plus ancien (et plus sage), où la feuille de coca était utilisée par les tribus pour supporter les effets de l'altitude. Nous sommes encore bien loin, du phénomène Pablo Escobar à cette époque.

A l'échelle intercontinentale, l'opium devient à partir du XVII^e siècle un produit mondialisé à l'aide des « routes de la Soie » qui facilitent les échanges en reliant l'Asie et l'Europe en passant par le Moyen-Orient. Le point clef historique qui fait basculer l'usage et la commercialisation des drogues sera l'expansion coloniale Britannique qui découvre l'opium en Inde. La compagnie des Indes va alors se rendre compte des effets psychotropes des drogues et la demande qu'elles suscitent. Dans une logique d'accroissement de leur balance commerciale, l'empire britannique va vouloir étendre ses profits au marché Chinois.

I.1.2 L'opium comme arme de guerre

Cette mondialisation légale de l'opium va entraîner un conflit majeur et constitutif de l'échiquier politique international actuel : les « guerres de l'opium ». En effet, au XIX^{ème} siècle, la Chine est une

² Richard Peter Treadwell Davenport-Hines, *The Pursuit of Oblivion: A Global History of Narcotics, 1500-2000* (Weidenfeld & Nicolson, 2001).

puissance économique établie et commerce son thé et sa soie à l'Europe. Néanmoins, les Européens se sentent lésés car ils ne parviennent pas à vendre leurs productions à l'empire Chinois. Aussi, en 1830, l'Angleterre exporte plus de 1 400 000 tonnes d'opium en Chine.³ Pour les Britanniques, l'objectif était simple : rendre dépendant les Chinois à cette drogue afin d'affaiblir l'économie chinoise et forcer son ouverture aux puissances étrangères. Les autorités chinoises comprennent ce « cheval de Troie » tendu par les Anglais et décident, en juin 1839, de brûler la cargaison de drogue d'un bateau anglais dans le port de Canton. Après cet affront, les Anglais, soutenus par d'autres puissances européennes, notamment la France et l'Espagne, débute la « première guerre de l'opium » et attaquent les ports du sud de la Chine. Grâce au traité de Nankin de 1842, Hong Kong ainsi que cinq ports sont possédés par les Britanniques après leur victoire.⁴ La seconde guerre de l'opium, de 1856 à 1860, débute après l'attaque des Britanniques et de la France envers la Chine qui est accusée d'avoir emprisonner des marins anglais le 8 octobre 1856. L'importation d'opium est de nouveau légalisée en Chine à la suite du traité de Tianjin (1858).⁵

Ainsi, dès son appropriation par les puissances européennes, l'opium représente un gain économique majeur dont elles souhaitent tirer profit et commercialiser dans le monde. Les routes commerciales telles que « les routes de la soie », ont permis cette première forme de mondialisation de la drogue. Néanmoins, il ne faut pas négliger les conséquences contemporaines de cet évènement. Il a été un marqueur fort dans l'histoire de la Chine et à ce titre, est nommé « siècle de l'humiliation » par les chinois eux-mêmes. On remarque dès lors, l'enjeu économique et stratégique que représente le trafic de drogues.



Figure 1 : Représentation des guerres d'opium au 19^{ème} siècle, <https://major-prepa.com/langues/chinois/guerre-opium/>

³ Chris Feige and Jeffrey A. Miron, 'The Opium Wars, Opium Legalization and Opium Consumption in China', *Applied Economics Letters*, 15.12 (2008), 911–13 <<https://doi.org/10.1080/13504850600972295>>.

⁴ Xin Zhang, 'Changing Conceptions of the Opium War as History and Experience', 2017 <<https://urlz.fr/maHm>>.

⁵ 'Opium Trade | History & Facts | Britannica' <<https://www.britannica.com/topic/opium-trade>> [accessed 3 June 2023].

I.1.3 Le khat et la coca : autres exemples de drogues mondialisées

Originaire de la péninsule arabique et de la corne de l'Afrique, le khat est une plante historiquement mâchée pour ses vertus thérapeutiques et pour ses effets euphorisants et énergisants grâce à la cathinone, substance psychoactive. La consommation de khat est un élément important de la culture africaine et a un impact social significatif sur les interactions quotidiennes. Au cours des dernières décennies, l'usage du khat a commencé à s'étendre au-delà de l'Afrique, notamment par un processus d'immigration en particulier en Europe où elle s'est aujourd'hui répandue. Le khat est actuellement vendu dans quelques marchés et magasins spécialisés dans la vente de produits africains en Europe, où il est principalement consommé par des personnes d'origine africaine et arabe.

La coca quant à elle, est une plante originaire des Andes, et consommée depuis des milliers d'années en raison de ses effets stimulants et analgésiques. La feuille de coca est devenue un produit commercialisé dans tout l'Empire Espagnol avec l'arrivée des Espagnols en Amérique du Sud au XVI^e siècle. Peu après avoir découvert les effets stimulants de la coca, les Espagnols ont commencé à l'utiliser pour garder leurs hommes éveillés et attentifs pendant qu'ils travaillaient de longues heures dans les champs de canne à sucre et les mines. Au XIX^e siècle, les chercheurs européens se sont intéressés à la coca et ont commencé à extraire et à étudier sa composition. Au début, la cocaïne a été commercialisée comme médicament par des sociétés pharmaceutiques européennes telles que Merck et Parke-Davis⁶, en raison de ses qualités anesthésiques. La cocaïne a également été utilisée comme ingrédient dans des produits mondialement connus comme le Coca-Cola, jusqu'en 1903.

En conclusion, l'histoire de l'utilisation des plantes psychotropes relève à l'origine d'un usage ancestral et raisonné. Les vertus de ces plantes sont reconnues mais elles sont utilisées pour d'autres usages que l'usage récréatif actuel. On pourrait ici parler du premier processus d'homogénéisation due à la mondialisation des échanges de drogues. En revanche, cette mondialisation s'est accompagnée de conflits et d'une politique coloniale expansionniste visant à user les ressources des populations locales à des fins commerciales. En ce sens, la drogue, que ce soit avec l'exemple de l'opium, du khat ou de la coca, est un produit parfait de la mondialisation permettant la naissance d'un commerce étatique fructueux et dont le narcotrafic n'a fait que reprendre les sillages tracés par les États. Cependant, le regard sur la consommation de drogue change à partir du début du 20^{ème} siècle, notamment sous l'influence des États-Unis qui se dotent des premières législations prohibitionnistes.

I.2. Mutation du commerce en trafic : analyse de la construction morale et politique de la prohibition

Dans cette sous partie, nous tenterons de comprendre dans quelles logiques sociale, politique et économique la pénalisation du commerce et de l'usage des drogues s'est constituée.

Si aujourd'hui les politiques publiques s'attachent à la prévention des risques liés à la consommation de drogues, il est intéressant de voir que rétrospectivement, la régulation de la circulation des s'est imposée avec une logique de marché agissant en premier lieu sur l'offre et non la demande.⁷

En 1909, les États souhaitent mettre fin aux guerres d'opium qui, de manière légitime et avérée, mettent en danger la santé des populations, notamment celle de la population Chinoise. A ce titre, ils organisent

⁶ Paul Gootenberg, *Andean Cocaine: The Making of a Global Drug* (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2008).

⁷ Sylvaine Poret, 'L'impact des politiques répressives sur l'offre de drogues illicites. Une revue de la littérature théorique', *Revue économique*, 57.5 (2006), 1065–91 <<https://doi.org/10.3917/reco.575.1065>>.

la conférence de Shangaï sous l'égide des États – Unis, incarnés par le président Roosevelt, qui distinguera l'usage médical de l'usage récréatif des drogues.⁸ A cet effet, si le cadre de l'illicite se dessine, un marché pharmaceutique licite se met en place. Les États européens et l'URSS développent leurs industries pharmaceutiques et remarquent l'efficacité des drogues chimiques pour soigner et soulager les malades. La loi du marché impose d'écarter la concurrence, qui dans ce cas, est constituée des drogues naturelles toujours en libre circulation. La stratégie des États est donc de garder leur monopole sur la production et la vente des drogues tout en affichant une considération relative vis-à-vis de la santé des populations. Cependant, aucun cadre légal n'interdit à ce moment la consommation de drogues. En Europe, les toxicomanes ne représentent qu'une minorité de la population et il n'existait pas encore une contre-culture valorisant l'usage des drogues comme les culture rock ou hippie ont pu le faire plus tard.⁹

Aussi, la conférence de Shangaï n'a été que le premier jet d'un accord international commun sur la nécessité de contrôler la circulation des drogues. Cependant il n'était pas doté du cadre du droit international et d'outils juridiques concrets et s'inscrivait dans une logique de captation des profits de la drogue par les industries.

En 1912, la convention internationale de l'opium menée par les États – Unis, se réunit à la Haye¹⁰ et devient le premier acte international qui intègre à l'échelle mondiale les enjeux de régulation des drogues. En effet, à l'inverse de la conférence de Shangaï qui portait exclusivement sur l'opium, ici sont intégrées la cocaïne et l'héroïne. Ces deux substances ont progressivement été développées dans les laboratoires pharmaceutiques et étaient censées remplacer le caractère addictif de la morphine. Toutefois, si les malades ont pu se soustraire à la dépendance de la morphine, ils développent une addiction pour la cocaïne chimique de la pharmacie. La poudre blanche et son usage récréatif ce sont alors largement répandus, les plus grosses commandes de feuilles de coca étant passées au Pérou pour les consommateurs nord – américains. On remarque ainsi, la responsabilité des laboratoires pharmaceutiques dans la diffusion de l'usage des drogues.¹¹ Si les méthodes de fabrication des drogues traditionnelles sont réprimées, leur fabrication en laboratoire est encadrée et légalement protégée. Ce phénomène accentue et diffuse très rapidement l'engouement pour ces substances. Une fois encore, ce sont les États – Unis, première victime des ravages la cocaïne sur sa population, qui va prendre en premier des mesures restrictives nationales quant à l'usage des drogues. Rapidement, la super puissance intègre l'importance cruciale d'une coopération mondiale dans la lutte anti-droque pour parvenir à ses fins. Pour faire suite à cette convention de la Haye, les États – Unis incorporent en 1913, leur propre cadre législatif national avec le Harison Act, texte fondateur de la politique publique américaine contre le commerce illégal de drogues.¹²

Aussi, la coopération internationale s'incarne dans un premier temps dans les organes de contrôle de la SDN en 1919, les États s'accordent à donner à une structure supra nationale un droit de regard et de contrôle sur la circulation des drogues ; puis l'ONU se réapproprie cette mission avec des moyens nord-

⁸ Olivier Maguet and Dominique Dumand, 'Histoire de la constitution d'une norme anti-droque internationale', *Multitudes*, 44.1 (2011), 60–63 <<https://doi.org/10.3917/mult.044.0060>>.

⁹ Christian Chavagneux, 'Une histoire mondiale des drogues', *Alternatives Economiques*, 2003 <<https://www.alternatives-economiques.fr/une-histoire-mondiale-drogues/00026503>> [accessed 4 June 2023].

¹⁰ ONUDC, 'The 1912 Hague International Opium Convention', *United Nations : Office on Drugs and Crime*, 2009 <<https://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/the-1912-hague-international-opium-convention.html>> [accessed 4 June 2023].

¹¹ Pierre-Arnaud Chouvy and Laurent Laniel, 'De la géopolitique des drogues illicites', *Hérodote*, 112.1 (2004), 7–26 <<https://doi.org/10.3917/her.112.0007>>.

¹² Chouvy and Laniel.

américains conséquents qui n'avaient pas pu être déployés au temps de la SDN.¹³ Ces travaux aboutiront à la Convention unique de 1961 qui acte d'une coordination internationale pour limiter la production ainsi que la distribution des drogues naturelles au seul usage médical. C'est donc en 1961¹⁴ que le droit public international cadre et harmonise la production mondiale à des fins purement médicales et en ce sens invite à la coopération internationale afin de lutter contre un trafic en devenir. Cet acte I de l'ONU sera complété dix ans plus tard par la convention sur les substances psychotropes (convention de Vienne) qui étend le contrôle de l'ONU aux drogues de synthèse. En 1988, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes renforce ces dispositions en dotant les États d'outils pratiques dans leur lutte notamment un contrôle renforcé aux frontières.¹⁵

On comprend donc que la pénalisation du commerce de drogue a été un processus progressif et dont les cadres juridiques contraignants sont en réalité récents. Il est également important de remarquer que la lutte anti-drogue s'est directement construite au niveau international et que les États n'ont rencontré aucune difficulté à transmettre leur pouvoir de contrôle aux autorités supranationales. Cependant, il est important de souligner le rôle et la place majeure de leader qu'ont su prendre les États – Unis dans cette organisation internationale de la lutte anti-drogue. Ils ont su transposer à l'échelle internationale leur culture dominante et leur vision de la répression des drogues.

En ce sens, nous pouvons noter que la culture protestante des États – Unis a largement participé à la construction sociale et politique de la « guerre aux drogues ». Les chercheurs Pierre-Arnaud Chouvy et Laurent Laniel¹⁶ nous montrent que cette guerre est d'abord une guerre idéologique qui réfrène une vision hédoniste et réprime moralement l'Homme qui se soustrait à la réalité, oublie son devoir et s'exclut du monde économique à l'aide des drogues. Il s'agit bien là de tout le paradoxe de la société étasunienne : c'est dans ce pays qu'il existe la plus forte politique de répression et de contrôle et pourtant il reste le plus gros pays consommateur de drogues dures. En ce sens, la politique de prohibition des drogues des États – Unis a largement été critiquée car agressive et inefficace, à l'instar de la précédente prohibition sur l'alcool. Selon les auteurs « *le commerce des drogues illicites procède d'une « économie dynamisée par la répression* » ; autrement dit, la forte répression a conduit à un réel intérêt, surtout des classes dominantes, pour l'usage de ces drogues et c'est en intégrant cette logique que le narcotraffic et les plus gros cartels ont construits leurs stratégies de distribution et ont concentré leur vente vers les États – Unis. Aussi, l'offre et la demande se sont coordonnées dans le même temps, la proximité géographique a, de fait, atteint les États – Unis en premier, mais les politiques publiques américaines, surtout sous le président Nixon en 1970, ont eu un effet inverse en dynamisant l'attrait pour ces substances.

Enfin, cette action publique a également été contestée car elle a amplifié les discriminations ethniques et de classes sociales déjà présentes à l'intérieur du pays. Encore une fois, on retrouve ce sentiment de paradoxe : alors que Wall Street s'abreuve en cocaïne, l'administration Nixon condamne et fait des populations hispaniques et noires des populations dangereuses et consommatrices de drogues. Aussi, on peut voir dans la « guerre aux drogues » plus qu'une fin, mais également un moyen pour le pouvoir politique étasunien. « *Le régime prohibitionniste est ainsi fondé, au moins partiellement, sur des bases conflictuelles sociales, ethniques et géopolitiques, ces trois dimensions étant inextricables.* ». Cette

¹³ Nayla Rida, 'Un siècle de répression des drogues', *Le Monde diplomatique*, 2019 <<https://www.monde-diplomatique.fr/mav/163/RIDA/59507>> [accessed 4 June 2023].

¹⁴ ONUDC, 'Convention unique sur les stupéfiants', *Nations Unies : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* <<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/single-convention.html>> [accessed 4 June 2023].

¹⁵ ONUDC, 'Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988', *Nations Unies : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* <<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/illicit-trafficking.html>> [accessed 4 June 2023].

¹⁶ Chouvy and Laniel.

vision ne s'est pas arrêtée aux frontières américaines et a largement été diffusée lors des conventions onusiennes à toutes les puissances européennes. On remarque alors l'hégémonie culturelle déjà bien ancrée des États Unis.

Pour conclure, les politiques de contrôle et de répression des drogues illicites ont d'abord été développées pour que les États gardent le contrôle et le monopole économique du commerce des drogues. Elles sont organisées avec un cadre légal qui s'appuie sur les laboratoires pharmaceutiques dans un but médicinal. Les Conventions successives intègrent davantage les considérations sanitaires à leur stratégie de lutte, sous l'égide des « gendarmes du monde » qui ont su imposer leur culture et leur vision de cette « guerre aux drogues ». Le but de cette analyse n'est pas de nier le caractère dangereux des drogues mais vise plutôt à montrer que dans un premier temps, la logique prohibitionniste relève davantage d'une recherche de conservation des profits par les États, plutôt que d'une logique sanitaire.

Cependant, d'autres acteurs vont souhaiter profiter de ce marché lucratif, pour l'instant sous la coupe des industries étatiques, et vont s'organiser et mettre en place une stratégie d'adaptation à la prohibition en vigueur.

I.3. Organisation et cartographie mondiale d'un trafic qui s'adapte à la prohibition

Nous allons à présent traiter de la question de l'organisation mondiale du narcotrafic, en identifiant dans un premier temps les principes généraux des structures du marché illicite de la drogue, puis dans un second temps nous analyserons plus précisément les territoires et zones géographiques en jeu pour chaque réseau spécialisé au travers l'étude de cartes. Afin de comprendre ce qui régit le trafic mondial de drogues, il est nécessaire d'identifier ce qui est commun à l'ensemble de ces organisations.

I.3.1 Acteurs

Ainsi, commençons par définir l'ensemble des acteurs en lien avec ce commerce illégal. D'après Michel Schiray¹⁷, chercheur au CNRS, il existe six catégories d'acteurs intervenant à différents niveaux du trafic que nous expliciterons plus tard. Au plus bas de la chaîne, nous trouvons des cultivateurs dirigés par de grandes organisations criminelles plus ou moins structurées. Nous retrouvons par la suite, les trafiquants intermédiaires (indépendants des précédents) qui sont essentiels dans la distribution et l'acheminement des drogues. Il y a également les agents publics / privés corrompus qui facilitent ce trafic et enfin, les petits revendeurs autonomes ou contrôlés par les organisations du crime. À cela s'ajoute une série d'autres protagonistes faisant souvent le lien entre ces catégories comme les personnes faisant office de « mules » ou encore les transporteurs.

I.3.2 Organisation structurelle qui s'organise face à la répression

De la même manière, il est essentiel de comprendre que ces structures ne sont pas figées dans le temps, mais sont motivées par à une stratégie d'adaptation continue liée à la politique des autorités locales et des restrictions internationales. La répression est la méthode la plus utilisée pour faire face au trafic : elle émet l'hypothèse que la demande est élastique au prix. En partant de ce postulat, agir sur les saisies,

¹⁷ Schiray Michel, 'Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques. Les stratégies de survie et le monde des criminalités - Futuribles', <https://www.futuribles.com/>, 1994 <<https://www.futuribles.com/les-filieres-stupefiants-trois-niveaux-cinq-logiqu/>> [accessed 27 May 2023].

les arrestations, les détentions et mettre des sanctions sur les narcotrafiquants devrait en conséquence induire une réduction du trafic et de la consommation par l'augmentation du coût.

Les États ont donc le choix de mener une politique répressive plus ou moins forte ou bien d'actionner d'autres leviers. Dans les faits, cette politique a un impact limité notamment à cause de ce que l'on appelle le « balloon effect »¹⁸ et c'est ce qui est reproché à la politique américaine de « guerre aux drogues » impulsée par Nixon. Cette théorie prévoit que la répression du trafic dans une région donnée conduit souvent à une augmentation de celui-ci dans une autre région, à l'image d'un ballon que l'on cherche à comprimer. Cette hyper-flexibilité s'est notamment illustrée au cours de l'une des répressions les plus fortes et impressionnantes de l'Histoire, lors de la « décartellisation » de la Colombie. Une fois que le cartel de Medellín de Pablo Escobar, tomba en 1993, suivi par celui de Cali en 1996, on a vu apparaître une multitude de petites organisations encore plus réactives et difficiles à atteindre (passant de trois ou quatre grands cartels à plus d'une quarantaine de tailles moyennes et environ trois mille plus petites), ce qui fit augmenter le trafic. Il en va de même une fois que Gallardo, chef du cartel de Guadalajara, raflant dans les années 80, la quasi-totalité du marché de cocaïne et de marijuana, se fit arrêter en 1988 et fractionna tout le territoire mexicain en de petits cartels, ce qui explique en partie l'ingérence du Mexique encore à ce jour. Labrousse¹⁹ documente ce paradoxe et écrit qu'il se produit une « *multiplication des réseaux courts ou fragmentés* ».

D'autres éléments, dans le fonctionnement interne de l'organisation, jouent un rôle dans sa flexibilité. On retrouve notamment : sa structure verticale²⁰, la concentration sur un territoire (décentralisé pour être moins sensible à la répression), la taille des organisations ou encore le nombre d'organisations et les parts de marché qu'elles représentent.

I.3.3. Niveaux d'études des marchés

À présent, il est possible d'étudier l'organisation mondiale du trafic à travers deux prismes complémentaires : un premier orienté sur les rôles et un second portant sur les territoires. La perspective centrée sur les rôles, implique un schéma à trois niveaux pour l'acheminement des produits illicites avec les rôles de²¹ producteur, intermédiaire et distributeur. Le producteur se charge, dans un espace souvent à l'écart de l'autorité étatique, de cultiver la terre pour fournir la matière première (en vue de transformation), qu'il échange contre rémunération. Il touche 2 à 5 % des revenus totaux générés.²² Il répond généralement à une logique de survie financière. Le trafic intermédiaire regroupe quant à lui les services de transformation et de transport (collecte, import, export, distribution de gros). Il représente 41% des revenus totaux générés.

Nous retrouvons à ce stade deux organisations : d'une part, les grands réseaux criminels qui se partagent le marché par le biais de confrontations et d'arrangements constamment renouvelés ; et d'autre part, les trafiquants indépendants, se frayant un chemin malgré le manque de moyens (réseau,

¹⁸ James Windle and Graham Farrell, 'Popping the Balloon Effect: Assessing Drug Law Enforcement in Terms of Displacement, Diffusion, and the Containment Hypothesis', *Substance Use & Misuse*, 47.8–9 (2012), 868–76 <<https://doi.org/10.3109/10826084.2012.663274>>.

¹⁹ Alain Labrousse, 'Le marché mondial des drogues - Futuribles', <https://www.futuribles.com/>, 1997 <<https://www.futuribles.com/le-marche-mondial-des-drogues/>> [accessed 27 May 2023].

²⁰ Sylvaine Poret, 'Structure verticale d'un réseau de distribution de drogues illicites et politique répressive optimale', *Recherches économiques de Louvain*, 71.4 (2005), 391–412 <<https://doi.org/10.3917/rel.714.0391>>.

²¹ Schiray Michel.

²² Romain Petit, 'Effet Covid : les voies maritimes de plus en plus prisées par les narcotraficants (IV de IV) - Opérationnels SLDS', *Opérationnels – Soutien, Logistique, Défense, Sécurité*, 2021 <<https://operationnels.com/2021/01/30/effet-covid-les-voies-maritimes-de-plus-en-plus-prisees-par-les-narcotraficants-iv-de-iv/>> [accessed 27 May 2023].

corruption...) car le profit espéré est trop important. La distribution finale constitue la dernière maille de ce schéma : elle distribue au détail et voit sa part exploser avec 54% des revenus totaux générés. En annexe n°1, vous retrouverez de façon détaillée l'organisation complète de la distribution (trafiquant, revendeur, dealer). La vision basée sur le territoire se compose assez intuitivement sur les niveaux suivants :

- Le local
- Le national
- L'international

Nous assistons en réalité à une forme de spécialisation des territoires, nécessaire au trafic illégal globalisé comme nous allons le voir par la suite.

I.3.4. Cartes des flux

Nous commencerons par préciser la spécialisation des régions du monde dans la production des trois drogues principales (cocaïne, opium, cannabis). Concernant les pays producteurs de la feuille de coca, à l'origine de la cocaïne, nous retrouvons principalement la Colombie (61% à lui seul en 2020)²³, le Pérou et la Bolivie (voir en Annexe 2). Les feuilles de coca ont besoin d'un climat subtropical humide et de vallées chaudes pour pousser, avec une altitude optimale comprise entre 500 et 1 800 mètres ce qui explique sa concentration dans ces pays andins. Comme nous l'avons vu précédemment, les populations locales ont une forte attache culturelle et historique à cette feuille.

Les pays concentrant les plus grandes cultures de pavot, à l'origine de l'opium et de ses dérivés, sont par ordre d'importance : l'Afghanistan (assurant 86% de la production mondiale en 2021)²⁴, le Myanmar (6%), le Mexique (6%), le Laos et, le Guatemala (voir en Annexe 3). Sa culture n'est pas localisée dans une seule région du monde, contrairement à la feuille de coca, car son exploitation est relativement peu exigeante. Les principaux pays produisant la drogue la plus consommée au monde, à savoir le cannabis sous forme de résine ou d'herbe (ayant comme dérivés : la marijuana, le haschich, l'huile) sont : le Maroc, le Mexique, et l'Afghanistan. Sa culture est néanmoins très répandue. Elle pousse sous toutes les latitudes, aussi bien sur terre qu'en sous-sol, ce qui explique en partie sa popularité et son accessibilité : sa culture est davantage influencée par des facteurs socio-économiques et géopolitiques que par les conditions climatiques et géologiques du sol. En ce qui concerne les autres drogues synthétiques (opioïdes de synthèse, amphétamines, cannabinoïdes...) leur production se fait en majorité dans des pays développés ayant les connaissances chimiques nécessaires à son élaboration. On peut compter notamment la Chine, les Pays-Bas, ainsi que les États-Unis.

De manière générale, les cultivateurs au sein des pays producteurs, font le choix économique de cultiver leurs terres avec ce qui est de plus rentable sur le marché mondial, à savoir les drogues (à cause de leur nature interdite) : c'est notamment le cas en Colombie, où des champs de maïs sont rasés au profit de la feuille de coca. Il en est de même dans des pays instables politiquement, où la guerre civile fait rage comme en Afghanistan (1989-1996) offrant une source de revenue assurée aux paysans.

Les sanctions politico-économiques et interventions militaires jouent aussi un rôle dans la production de drogues : l'interventionnisme américain sur le sol afghan en 2001 a en réalité relancé la production d'opium car le prix du marché a explosé (dû au manque d'offre). De plus, les sanctions économiques

²³ 'WDR 2022_Booklet 4', *United Nations : Office on Drugs and Crime* <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/wdr-2022_booklet-4.html> [accessed 27 May 2023].

²⁴ 'WDR 2022_Booklet 4'.

infiltrées à l'Afghanistan n'ont fait qu'empirer la situation précaire des habitants, qui, par manque d'alternatives, se sont tournés encore vers les trafics illicites.²⁵

En ce qui concerne les pays distributeurs, il est facile de les reconnaître. En effet, ils possèdent tous un ou plusieurs éléments favorisant l'acheminement des produits illicites, à savoir :

- Une frontière physique en commun avec un pays consommateur comme nous le montre l'exemple du Mexique avec les États - Unis
- Une position géographique centrale comme le Brésil qui se trouve au centre de l'Amérique Latine avec le plus de frontières
- Des corridors naturels : le fleuve Madeira entre le Brésil et la Bolivie ainsi que la forêt amazonienne s'étalant sur neuf pays, sont de bons exemples en ce sens
- Des caractéristiques géographiques propices : isthme Panama / Costa Rica
- Des infrastructures développées : grands ports maritimes comme celui de Santos là aussi au Brésil, aéroports... ;
- Des États faillis : bande sahélo-saharienne ;
- Des pays pauvres et/ou marqués par une grande inégalité des richesses entre individus : Afrique du Sud ;
- Le lien post-colonial entre États : Espagne / Pays-Bas.

En dernier lieu, les pays consommateurs doivent être pris en compte. Ils suivent une logique inhérente de consommation et d'insertion socio-économique. Les deux pôles majeurs sont l'Europe et l'Amérique du Nord (régions les plus riches), tandis que l'Océanie, le Moyen-Orient, l'Asie de l'Est et l'Amérique latine représentent des marchés moins importants (voir en Annexe 4).

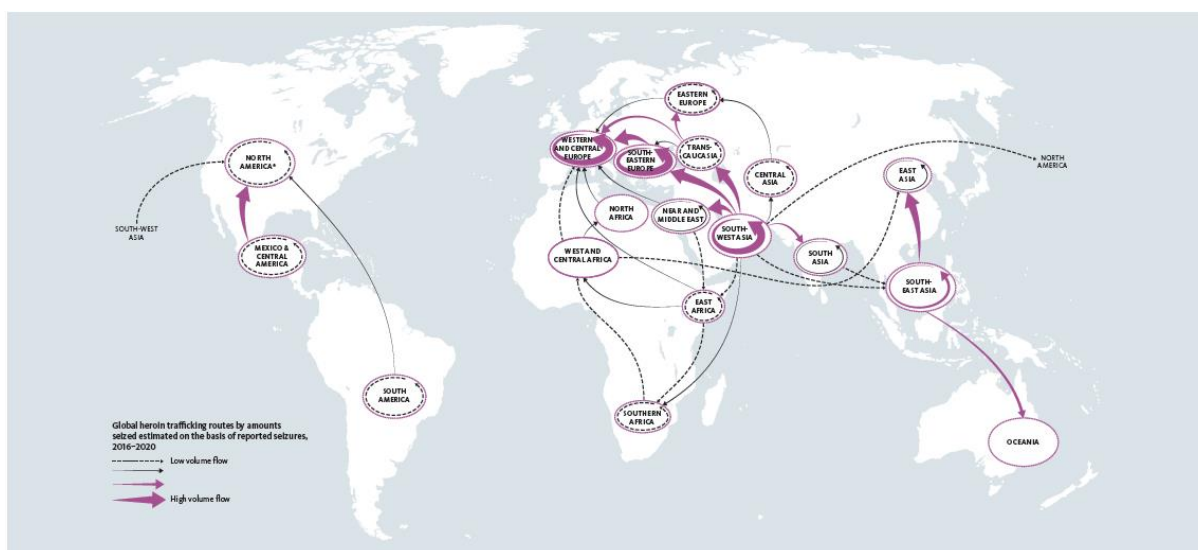


Figure 2 : Principaux flux de trafic d'opiacés, 2016-2020 ONUDC 2022 Rapport

Passons maintenant aux routes qui mettent en relations ces trois niveaux. Remarquons d'abord que les flux les plus importants pour le trafic d'opiacés se font par voies terrestres : nous pouvons voir cela à la frontière du Mexique, la route des Balkans ou encore à l'intérieur même des pôles de consommation

²⁵ Léa Bello and Adrien Vande Castele, 'De l'opium à l'héroïne, Comment l'argent de La Drogue a Financé Les Talibans', 24 October 2021 <https://www.lemonde.fr/international/video/2021/10/24/afghanistan-de-l-opium-a-l-heroine-comment-la-drogue-a-profite-aux-talibans_6099691_3210.html>.

(favorisé par la libre circulation des biens comme Schengen). Les flux sont orientés de manière générale : des pays du Sud vers ceux du Nord se faisant de continent à continent comme en Amérique.

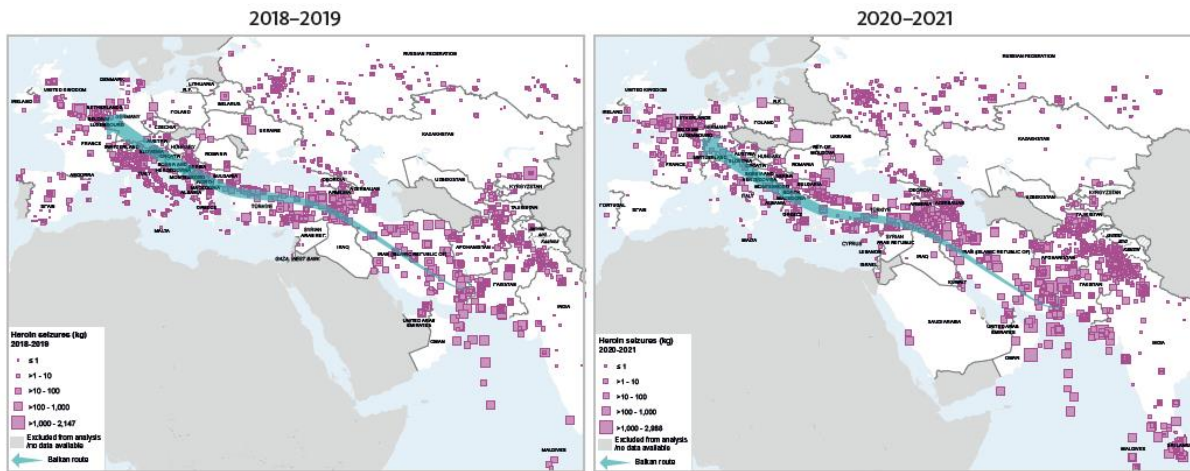


Figure 3 : Saisies individuelles importantes d'héroïne le long de la route des Balkans, 2018-2019 et 2020-2021 ONUDC Rapport 2022

Ici nous pouvons observer facilement la route qu'emprunte le trafic au travers des Balkans. Cette route est similaire à celle qu'emprunte d'autres trafics par les groupes criminels organisés (humains, armes...). La Turquie par son détroit délimitant le continent européen de celui asiatique, joue un rôle majeur dans cette route.

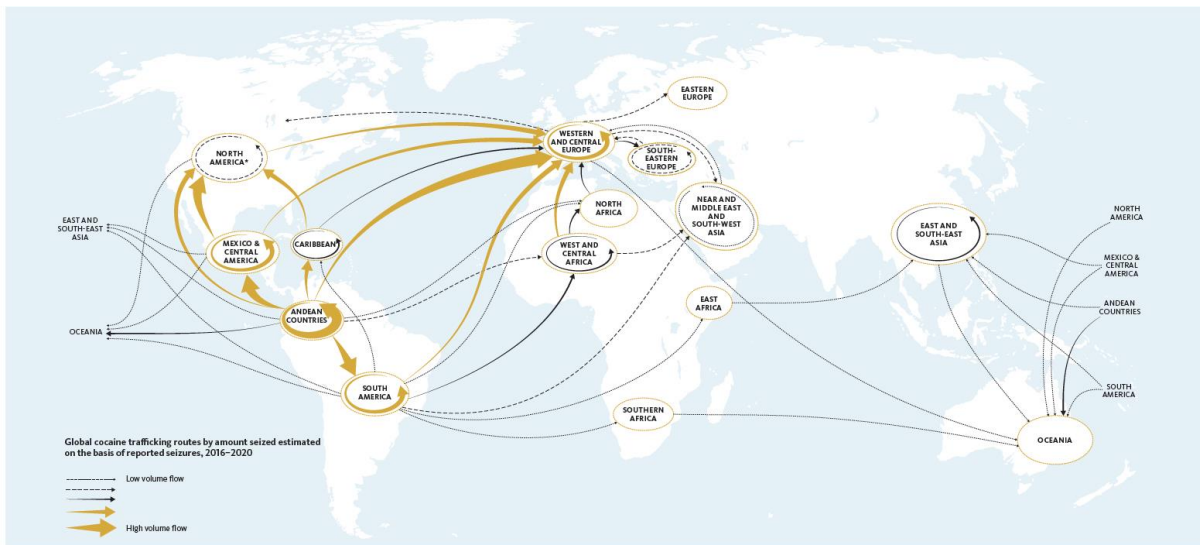


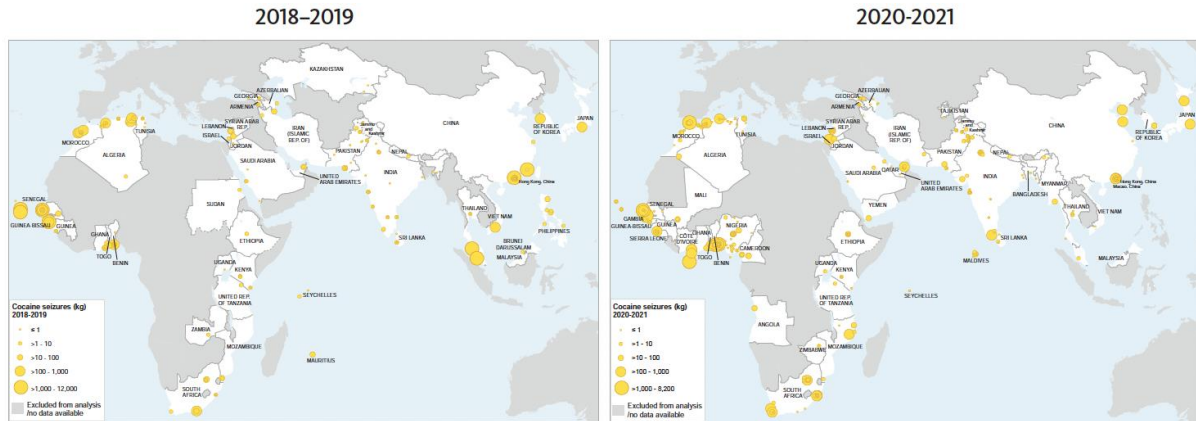
Figure 4 : Principaux flux de trafic de cocaïne, tels que décrits par les saisies déclarées, 2016-2020 ONUDC Rapport 2022

La route de la cocaïne est, quant à elle, un peu plus différente et, répond davantage à une économie globalisée. On distingue deux routes majeures :

- D'Amérique du Sud vers l'Amérique Centrale puis l'Amérique du Nord ;
- D'Amérique du Sud vers l'Europe en passant notamment par la « highway 10 » de l'Afrique de l'Est. Il est important de noter que c'est un point stratégique car il existe de nombreux États faillis comme la Libye qui représentent des points d'ancrage avantageux sans contrôle étatique.

Nous observons une augmentation significative du nombre de saisies au sein de la péninsule du Cap-Vert et en Afrique centrale, en général en cohérence avec la chute de certains États comme évoqué

précédemment.



Source: UNODC, Drugs Monitoring Platform.

Figure 5 : Saisies importantes de cocaïne dans les régions de transit ou les marchés émergents de la cocaïne, Afrique et Asie, 2018-2019

Par l'intermédiaire de ces deux exemples et, en l'étendant à l'ensemble des autres, nous pouvons tirer la conclusion que le marché de la drogue, tire au maximum profit du système en réseau de la mondialisation et que, tant qu'il y aura une demande, il y aura un moyen de faire parvenir la drogue à destination.

I.3.5. Les moyens

Enfin, ces routes sont empruntées par le biais de moyens que nous allons décrire ci-après.

90% du trafic illégal emprunte celui du légal²⁶; autrement dit, il adopte une stratégie d'invisibilité. Il faut à tout prix, faire en sorte, tout au long du processus, que celui-ci reste le plus discret possible, afin de s'assurer qu'il trouve bien un acheteur en bout de chaîne. Les trois modes de transports sont utilisés, mais pas à la même échelle. Les moyens maritimes et fluviaux sont les plus utilisés avec : le transport par cargo, bateau Go fast, bateau de pêche allant même jusqu'au mini-sous-marins. L'objectif est de rejoindre les grands-ports internationaux comme Anvers, Rotterdam ou d'amerrir dans une zone non contrôlée. Les moyens terrestres comme les camions et Go-fast sont également mobilisés par les trafiquants. Enfin, les moyens aériens, avec des avions privés et des pistes d'atterrissages illégales (comme au Venezuela, Suriname en ce moment pour faire parvenir la drogue jusqu'en Guyane), sont de moins en moins utilisés mais les « mules » qui empruntent vols commerciaux se multiplient ; notamment les vols de la Guyane vers la France métropolitaine.

Pour conclure, cette première partie nous a permis de dresser le portrait du passage d'un commerce de drogues à un trafic illicite. Ce processus s'inscrit dans une relation historique avec les États et dans le contexte de la mondialisation et de l'expansion coloniale des puissances européennes. Cependant, à la suite du développement de plusieurs conventions prohibitionnistes sous l'égide des États - Unis, se structure dans des pays économiquement faibles mais aux ressources naturelles et géographiques essentielles, un trafic de drogues qui s'internationalise et s'organise face à la répression.

²⁶ Outre-mer la 1ère, 'REPLAY. Enquête sur les routes de la cocaïne, à la une de l'info Outre-mer', *Outre-mer la 1ère*, 2023 <<https://la1ere.francetvinfo.fr/replay-enquete-sur-les-routes-de-la-cocaine-a-la-une-de-l-info-outre-mer-1359702.html>> [accessed 3 June 2023].

II. La stratégie du narcotrafic : entre exploitation des failles étatiques et incapacité des puissances à riposter

Dans cette seconde partie, nous nous intéresserons aux techniques et stratégies mises en place par l'organisation criminelle du narcotrafic. En effet, comme nous l'avons vu en première partie, la communauté internationale est déterminée à endiguer ce phénomène et les narcotrafiquants se doivent de mobiliser différentes ressources dans le but de poursuivre leur activité illicite. Néanmoins, nous verrons en quoi ces manœuvres sociales, politiques, économiques ou encore militaire, mettent en péril la notion de souveraineté de l'État et affaiblit le fonctionnement des institutions qui semblent impuissantes face à une montée croissante de la puissance des narcotrafiquants.

II.1. La criminalisation des États : rupture idéologique de l'intérêt général, et continuité symbolique du fonctionnement institutionnel

Comme nous avons pu le voir dans notre première partie, le narcotrafic résulte d'une organisation structurée et qui s'est co – construite avec l'État. Si dans un premier temps les réseaux ont tenté de dissimuler leur activité illégale ; nous verrons dans cette première sous partie, que les narcotrafiquants ont très vite intégrés la nécessité d'entrer dans le jeu politique et policier afin de permettre à leur commerce de prospérer sans la crainte d'une chasse aux sorcières. Aussi, dans cette sous partie, il s'agira de montrer quels sont les mécanismes de corruption des États et en quoi cette corruption met en péril la souveraineté des États et les relations internationales qu'ils entretiennent. Puis dans un second temps, nous esquisserons les limites des politiques de lutte antidrogues.

Le chercheur anthropologue Christian Geffray décrit dans son article Introduction : trafic de drogue et État²⁷, comment un système de corruption lié au narcotrafic se met en place à l'intérieur des États. Sa thèse est ici essentielle puisqu'il distingue deux formes de corruptions qui sont corrélées à la forme de gouvernance de l'État. Il remarque que lorsque l'on est face à un État fort et unique comme la République Démocratique de Chine ou le Mexique au temps du PRI, ce sont les représentants de l'État qui vont être à l'initiative de la transaction corruptrice. Geffray nous explique que ces puissances vont capter les supers profits de l'activité illicite en proposant aux trafiquants d'acheter leur silence et leur pouvoir de nuisance. Les narcotrafiquants n'ont d'autre choix que d'accepter ces conditions pour continuer leurs activités car ils ont face à eux une seule force politique en position de monopole sur le contrôle du territoire et des représentants, Luis Astorga explicité ce phénomène : « *La création d'un parti d'État en 1929, le monopole du pouvoir politique et le contrôle militaire du territoire national, ont rendu pratiquement impossible le développement autonome de groupes importants de trafiquants de drogues illicites.* ».

Ici, nous démentons l'idée d'une corruption qui n'a pour provenance que les narcotrafiquants et affirmons que les représentants de l'État abandonnent d'eux-mêmes leur mission de garantir l'intérêt général de leur nation. Sans essayer de déresponsabiliser les politiques chinois et mexicains, on peut expliquer cet appât du gain plus fort que la raison par de faibles revenus des fonctionnaires dans ces pays mais également par la démocratisation et mondialisation de leurs économies qui ont été dans le sens d'une économie capitaliste avec l'intégration du gain comme fin en soi. À la différence de ces trafiquants « sous tutelle », les trafiquants « autonomes », présents au Brésil ou en Colombie, s'emploient à convaincre les fonctionnaires de renoncer (à la différence d'abandonner directement par eux-mêmes) à leurs idéaux politiques et moraux tout en gardant leur place hiérarchique : « *C'est ce*

²⁷ Christian Geffray, 'Introduction : trafic de drogues et État', *Revue internationale des sciences sociales*, 169.3 (2001), 463–68 <<https://doi.org/10.3917/riss.169.0463>>.

renoncement des fonctionnaires sans abandon de poste qui constitue l'objet propre de la transaction corruptrice ; il suppose un reniement des idéaux de l'État que les corrompus se sont en principe engagés à servir ». On peut remarquer ici, que les trafiquants feront majoritairement toujours appel à la corruption en premier lieu avance la menace et les violences ; on pourrait y voir l'expression d'une loyauté plus facile à acheter par le gain que par la peur.

Dans les pays d'apparence démocratique, il est donc plus facile pour les narcotrafiants de neutraliser le pouvoir politique et d'instaurer eux-mêmes le prix de la corruption car ils ont affaire à un individu et non à une structure étatique forte, le pouvoir est distillé et des jeux d'oppositions et de carrière peuvent faciliter la déstabilisation des institutions par la manne financière des trafiquants. En effet, dans des pays où existent le processus électoral, les trafiquants peuvent s'employer à une logique clientéliste en finançant les campagnes politiques des partis souvent peu dotés en moyens financiers. D'autre part, le processus électoral peut être saisi par les trafiquants eux-mêmes qui n'hésitent pas à se porter candidats aux élections fédérales et nationales comme Pablo Escobar élu sénateur colombien en 1982.

Si l'on distingue bien les deux méthodes, il est important de noter que le pouvoir financier des trafiquants s'attaque dans les deux cas à toutes les échelles du pouvoir nécessaires au bon fonctionnement du trafic : exécutif, judiciaire et policier. Geffray prend en exemple des policiers Chinois et Brésiliens qui ferment les yeux sur les activités illicites des trafiquants en contrepartie d'une acquisition financière ou d'un bien.

Le cas du Mexique peut nous interroger quant à « quelle est la meilleure forme de corruption ? ». En effet, avec une corruption émanant d'un État puissant et unique, les administrations gardent le contrôle puisqu'elles imposent les règles du jeu. En 2000, lorsque le PRI perd les élections nationales, les politiques antidrogues qui s'en suivirent jusqu'à 2018, n'ont mené qu'à une augmentation de la violence au sein du pays. Les spécialistes Roberto Zepeda et Jonathan Rosen,²⁸ ont rédigé un article détaillé sur cette évolution. Ils remarquent qu'à l'issue de la démocratisation du Mexique : « *les trafiquants y jouirent d'une plus grande marge de manœuvre au plan local, puisque les gouverneurs appartenant aux partis d'opposition n'avaient pas la même autorité et n'étaient pas autant soutenus par l'État fédéral que ceux du parti du président au pouvoir.* ». Ils notent également que les narco exécutions ont doublé entre 2007 et 2018 et que le nombre d'agents corrompus n'a que très peu diminué, faute d'un ancrage culturel et d'un renouvellement intégral du personnel administratif.



Figure 6 : Après des années avec un parti unique, le Mexique élit un nouveau président en 2012, Enrique Peña Nieto, *Le Journal du Dimanche*

²⁸ Roberto Zepeda and Jonathan Rosen, 'Violence et narcotrafic au Mexique. 2006-2018', trans. by Jeanne Douzant and Jean-Noël Sanchez, *Savoir/Agir*, 50.4 (2019), 35–42 <<https://doi.org/10.3917/sava.050.0035>>.

Il semble donc que l'État mexicain échoue à sa mission de protection des citoyens avec la mise en place d'une politique prohibitionniste forte et incitée par les États – Unis. L'augmentation des conflits armés et la corruption de fonctionnaires a conduit en 2020, le nouveau président Mexicain López Obrador à déclarer que le Mexique était devenu un « narco – État » ; autrement dit un État à l'intérieur duquel les institutions sont gangrénées par l'action des narcotrafiquants. Roberto Zepeda et Jonathan Rosen eux qualifient la situation mexicaine en « conflit armé non international » reconnu par le droit humanitaire international à l'article 3 de la Convention de Genève²⁹ qui pourrait nécessiter l'intervention de puissances et d'organisations internationales et met ainsi en difficulté la crédibilité politique et économique de tout un pays. La guerre menée par les narcotrafiquants ne respecte absolument pas le droit international humanitaire, violant le principe « *d'atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes* » qui sont prohibées sur les personnes qui ne participent pas aux conflits. Au contraire, la population locale se retrouve en grande insécurité au milieu des règlements de compte entre cartels et des interventions de l'armée nationale.

D'autres États, notamment en Afrique se sentent dépassés par la puissance financière et militaire que prennent les trafiquants de drogue et réclament une aide internationale, notamment celles des États – Unis, reconnus comme la puissance anti-drogue mondiale.

Le président López Obrador, lui, semble vouloir mener une guerre différente de celle de ses prédécesseurs. Ces politiques publiques se concentrent sur la réduction du chômage et la scolarisation et poursuite d'études des jeunes et adopte ainsi une stratégie économique et sociale en réponse au narcotrafic. Il est intéressant de noter ce changement de paradigme dans la lutte antidroque car il apparaissait que les précédentes réformes portaient davantage sur les conséquences : combattre et enfermer les barons de la drogue ; que plutôt sur les causes et les piliers sur laquelle se fonde la légitimité et le pouvoir des trafiquants, à savoir la pauvreté systémique des populations et le manque de perspective chez les jeunes. Il s'agit ici que l'État reprenne son rôle et garantisse une stabilité et sécurité physique, économique et politique. Dans un article qui porte sur le trafic de drogues en Afrique, Laurent Laniel³⁰ nous explique que l'ouverture de l'Afrique australe à la mondialisation a entraîné un profond bouleversement des économies créant du chômage et de la précarité. Au Mexique nous pouvons faire le même constat avec la démocratisation et les politiques néolibérales mises en place à partir des années 2000 qui ont accentué les inégalités et poussées les populations à survivre à tout prix, même si cela impliquait de participer au trafic de drogues.

Aussi, la corruption fait partie intégrante de la stratégie du narcotrafic en ce sens qu'elle permet soit une neutralisation du pouvoir en place, soit une liberté d'action en fonction de la provenance de l'initiative corruptrice. Toutefois, au-delà de s'assurer la continuité de leur activité, les narcotrafiquants deviennent un acteur qui perturbe le bon fonctionnement institutionnel de l'État, et cela à toutes les échelles administratives, en passant des hauts fonctionnaires à la police locale et provoquent la chute de gouvernements. Il n'existe donc pas de rempart à la propagation de leur puissance et la population déjà précaire ne saurait voir une autre alternative que la collaboration avec le narcotrafic afin de s'assurer un avenir économique.

²⁹ 'L'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève - CICR', 1949 <<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/article/other/article-commun-conventions-120849.htm>> [accessed 4 June 2023].

³⁰ Laurent Laniel, 'Drogues en Afrique australe : les affaires continuent', *Revue internationale des sciences sociales*, 169.3 (2001), 447–55 <<https://doi.org/10.3917/riss.169.0447>>.

II.2. Une domination financière et armée des populations locales : mobilisation simultanée du smart et du hard power

Au-delà des techniques de corruption, les narcotrafiquants ont intégré qu'il était également essentiel d'avoir l'adhésion de la population afin de faire prospérer leur activité. Nous le verrons, la population locale constitue la ressource première du narcotrafic qui l'utilise à chaque étape de la chaîne (cultivateurs, garde armée, dealer, informateur). Les narcotrafiquants ont pour cela recours à l'utilisation du soft power en influençant de manière positive l'opinion des populations à leur égard avec des gains financiers et des actions sociales pour ces habitants de pays pauvres ou en voie de développement. Ils mobilisent néanmoins un hard power, non pas directement tourné contre les populations locales mais qui s'inscrit dans les violences entre cartels ou contre l'État. Afin de parvenir à un haut degré de violence, les narcotrafiquants vont recruter la jeune population locale et créer une violence quotidienne et un climat d'insécurité général.

II.2.1 : Un terreau socio-économique favorable

Les narcotrafiquants se retrouvent principalement dans des parties pauvres du monde, ce sont des territoires où il est parfois difficile de vivre décemment. En Colombie en 2020, c'est 42 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté selon la Banque mondiale. Certaines zones rurales se retrouvent enclavées, la population, principalement paysanne, n'a pas un accès libre aux nécessités telles que les soins, la nourriture ou l'eau courante. Additionné avec le détachement politique, les habitants se sentent exclus du reste du pays. Dans les villes, les quartiers pauvres ont un taux de criminalité extrêmement élevé, les interventions de l'État sont rares et se révèlent inutiles face à l'ampleur de la situation. Les mobilités entre les classes sociales sont minimes, le plafond de verre est solide et ces populations ne voient donc pas la possibilité de réussir à s'élever avec le système actuel. Ce sont 70 % d'entre elles qui ne vont pas dépasser le seuil de pauvreté au Mexique selon l'Agence française de développement.³¹ La montée en puissance de la lutte antidrogue va aussi avoir un résultat qui peut être négatif, la criminalisation du trafic va entraîner un rejet des membres des organisations criminelles et des amalgames peuvent avoir lieu entre les narcotrafiquants et l'ensemble de la population, excluant ainsi encore plus ces quartiers déjà isolés. Les États semblent donc faillir à leur mission d'intérêt général et les narcotrafiquants exploitent ces failles étatiques afin de rallier à la population à leur cause. Pour ce faire, de nombreuses stratégies sont mises en place et nous montre la réalité sociale qui se dissimule derrière un trafic profitable.

Premièrement, le poste de cultivateur permet aux narcotrafiquants d'assurer leur activité tout en recrutant une population locale défavorisée qu'ils payeront plus qu'un travail traditionnel. En Afghanistan, la culture du pavot concerne 1,8 million de personnes, soit 12 % de la population active. Le pavot est une culture qui nécessite du temps et doit être faite manuellement. L'incision et la récolte du suc nécessitent un grand nombre de personnes (3 personnes pendant 21 jours pour 0,2 hectare). L'argent produit par la vente d'héroïne ne va cependant pas couler jusqu'aux mains de ces producteurs. Cette culture reste une culture de subsistance, les revenus moyens étant de 12,6 dollars par jour selon l'ONUDC. Le nombre d'emplois est sans compter le reste de la chaîne, de la transformation à la diffusion. Au total, on estime à 2,76 millions le nombre d'emplois dans la production du pavot dans ce pays.³² Dans ces deux cas, en ville et dans les zones rurales, on peut voir que le trafic génère un profit supérieur

³¹ Anda David, 'Inégalités, mobilité sociale et perceptions au Mexique' <<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/inegalites-mobilite-sociale-et-perceptions-au-mexique>> [accessed 3 June 2023].

³² Mickaël R. Roudaut, 'Kaboul-Paris : voyage d'un gramme d'héroïne. Pouvoir et puissance de l'économie du pavot', *Géoéconomie*, 68.1 (2014), 69–90 <<https://doi.org/10.3917/geoec.068.0067>>.

et de manière plus simplifiée que beaucoup d'autres industries ou économie rurale qu'il pourrait y avoir. Ainsi, les narcotrafiquants vont offrir ce que l'État ne peut pas, un travail avec une rémunération décente.

Deuxièmement, les barons de la drogue, à l'image d'autres groupes infra-étatiques comme le Hezbollah, vont dans un premier temps s'acheter la sympathie de la population locale en redistribuant et investissant une infime partie de leurs recettes pour des actions sociales comme la construction d'hôpital, à l'image de Pablo Escobar, surnommé le « bienfaiteur de Medellín » avec son programme civique « Medellín sans bidonvilles ». ³³ On retrouve également ce comportement de « Robin des Bois » au Brésil avec J. R., un narcotrafiquant qui a réussi à s'élever au rang de député fédéral en sauvant l'économie du marché du café avec l'argent de son trafic (document ressource brésil drogue). La popularité de Pablo Escobar est exceptionnelle, elle lui a permis d'avoir une certaine légitimité et de construire l'un des plus gros trafics ayant jamais existé. Les personnes les plus démunies, abandonnées par l'État, vont voir ces bienfaiteurs comme des héros, des personnes se soulevant pour faire ce qui est bien, contrairement à l'inaction de l'État.

De plus, leur image est renforcée par l'étalage de leur fortune, qui galvanise et motive jour après jour la population locale à rejoindre les rangs du narcotrafic afin de s'assurer un avenir décent, les narcotrafiquants renvoient l'idée salvatrice d'une liberté par le trafic. Aujourd'hui amplifié par l'industrie des séries et du cinéma avec les séries « Narcos » ou « Breaking Bad », on y trouve la vision d'un « bon criminel », un criminel qui, malgré le mal qu'il va commettre, va avoir une justification ainsi que des valeurs dans son comportement telles que l'honneur, la famille et le travail. Le message qu'on peut tirer de ces séries est la liberté et le prix de la liberté. C'est cette notion de liberté qui va attirer énormément de jeunes au sein des cartels. Certains narcotrafiquants vont se montrer avec des objets de luxe, de nombreuses femmes, de l'alcool et des drogues. Les jeunes qui n'ont rien à perdre, ni même rien à gagner en ayant une vie qui les ferait rester dans la légalité, voient le pari de rentrer dans un trafic illégal comme un pari gagnant qu'ils regretteraient de ne pas prendre. Dans une interview de la Dr. Karina Garcia, ³⁴ on peut entendre un ancien membre du cartel dire : « *Les quartiers pauvres se trouvent être les meilleurs pour le recrutement. Les garçons pauvres veulent toujours ce qu'ils ne peuvent pas payer : les meilleurs entraîneurs, des télévisions, des voitures, des chaînes en or, de l'argent. J'avais juste à venir et demander : qui veut se faire de l'argent facilement ?* ».

³³ Jenna Bowley, 'Robin Hood or Villain: The Social Constructions of Pablo Escobar'.

³⁴ Karina Garcia, 'Violence within: Understanding the Use of Violent Practices Among Mexican Drug Traffickers', *International Studies*, 2019 <https://justiceinmexico.org/wp-content/uploads/2019/11/GARCIA_Violence-Within.pdf>.



Figure 7 : Une exposition de la collection de voitures de Pablo Escobar au "Pablo Escobar Museum" à Medellín, <https://www.atlasobscura.com/places/casa-museo-pablo-escobar>

II.2.2 : Mobilisation de la population dans les conflits armés

Le recrutement de jeunes recrues est essentiel pour assurer le rôle de dealer ou de protection armée des convois ou des trafiquants. La ministre de la Sécurité au Mexique a annoncé une moyenne de 85 homicides par jour en 2022.³⁵ Une moyenne considérable principalement due aux violences engendrées par les différents cartels. Dans le travail de Vincent Gouëset sur le narcotrafic à Medellín, on peut lire : « *Recrutant massivement dans les bidonvilles de la "commune nord-orientale" de Medellín, (...), ils ont donné corps à une classe de jeunes délinquants, les sicaires (sicarios). Cette nouvelle race de tueurs à gages se caractérise par sa jeunesse (...), par son extrême violence, et par sa très courte espérance de vie.* »³⁶ Ce recrutement ne constitue que la première étape de l'embrigadement de cette jeunesse. Elle va par la suite être formée aux différents postes nécessaires au bon fonctionnement du trafic.

Les jeunes sont formés à la vente, à la conduite de véhicules, ainsi qu'à l'entraînement militaire. Cela leur permet également d'acquérir des compétences qu'ils n'auraient pas eues, faute d'une scolarisation et de conditions de vie décentes. On perçoit donc ici un autre aspect de la politique sociale des cartels. Cependant, il ne faut pas oublier que ces formations peuvent aussi prendre en compte des entraînements au kidnapping ou même à la torture. Ces recrues vont estimer grandement ce simulacre d'éducation que leur donne les cartels, elles ont le sentiment d'être utiles, d'exercer des responsabilités et d'être respectées chose que ne leur permettaient pas forcément les perspectives données par une vie dans la légalité. Il ne faut pas se méprendre, ces jeunes sont de la « chair à canon » et servent principalement dans les opérations militaires périlleuses comme le montrent les exemple des armées de Khun Sa dans le triangle d'or ou bien dans les cartels mexicains. Cela permet de constater l'apparition d'une expertise militaire au sein de ces groupes, mais aussi d'une chaîne de commandement et d'un respect pour les supérieurs et la

³⁵ 'Mexique: le nombre d'homicides en baisse de 7,1% en 2022', *LEFIGARO*, 2023 <<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/mexique-le-nombre-d-homicides-en-baisse-de-7-1-en-2022-20230117>> [accessed 3 June 2023].

³⁶ Vincent Gouëset, 'L'impact du "narcotrafic" à Medellín', 2011 <<https://shs.hal.science/halshs-00403757>> [accessed 4 June 2023].

hiérarchie qui est transmis. Les formateurs vont être d'anciens militaires recrutés au sein des police et armée nationales.

Les États affaiblis économiquement représentent donc un terreau fertile à la mise en place du narcotrafic. La population locale semble davantage porter allégeance à ces groupes plutôt qu'à leur propre État en raison de l'insuffisance des politiques sociales et économique. On peut alors s'interroger sur le transfert de souveraineté, le transfert du pouvoir des citoyens à l'organisation criminelle plutôt qu'à leur État. Cela constitue la première étape du processus menant à un État failli, un État sans l'exercice de son pouvoir et aux capacités économiques et militaires insuffisantes pour endiguer la progression du narcotrafic.

II.3 Des moyens de réplique étatiques inégaux face à la puissance du narcotrafic

Dans cette sous partie, nous traiterons de la montée en puissance des ressources à la fois économique et militaire qui convergent et donnent aux narcotrafiquants une capacité d'action presque illimitée face à des États aux économies précaires et une organisation internationale qui peine à s'organiser. On peut alors ici définir cette guerre comme une guerre asymétrique en raison de la différence de moyens mobilisés entre l'État et les narcotrafiquants.

II.3.1 Analyse d'un point de vue militaire : portrait d'une guerre asymétrique

La capacité militaire des États à lutter contre les trafics de drogue est amoindrie par la corruption et le manque d'autorité sur les forces de l'ordre et la population. Ainsi, les narcotrafiquants sont de mieux en mieux préparés aux conflits armés qui les confrontent aux États. Nous faisons ainsi face à une analyse de guerre asymétrique avec, comme le définit le colonel Philippe Boone, responsable des études prospectives au ministère de la défense, une « *absence de correspondance entre les buts, les objectifs et les moyens des forces belligérantes* ». ³⁷ En effet, le déséquilibre militaire, sociologique et politique entre les camps est total avec d'une part, les narcotrafiquants qui créent une violence polymorphe et n'hésitent pas à user de tactiques non-conventionnelles, d'autre part, les forces étatiques. Dans certaines régions du monde, les trafiquants de drogue sont connus pour posséder des armes lourdes qui surpassent la puissance de frappe des forces de l'ordre locale. Un exemple concret est le Mexique, où certains cartels de drogues comme le Cartel de Jalisco Nouvelle Génération (CJNG), ont la réputation de disposer de véhicules blindés, de fusils d'assaut, de grenades, voire de lance-roquettes anti-hélicoptère. ³⁸ A contrario, mise à part les forces spéciales mexicaines et l'armée dotées d'armes de gros calibre, la majorité des autorités locales ne possèdent que des armes de poing et des fusils moins sophistiqués à cause d'approvisionnement financier local insuffisant, ce qui les désavantage grandement lors de conflits et arrestations de trafiquants de drogue. De plus, les narcotrafiquants possèdent de plus en plus de moyens leur permettant de construire des semi-submersibles long de plusieurs dizaines de mètres pour quelques mètres de large, dans le but d'acheminer plusieurs tonnes de drogue notamment de la cocaïne de Colombie vers les États-Unis, tout en étant moins détectable. Les coalitions internationales peinent ainsi à réprimander l'utilisation de ces moyens de transport de drogue utilisé ici comme arme.

Pour revenir à une échelle internationale, chaque État doit se conformer à des procédures strictes pour l'acquisition et l'utilisation d'armes à feu, ce qui peut entraîner des retards ou des restrictions. A

³⁷ Alexandre Martin and Loïck Coriou, 'Définir un conflit asymétrique', *Le Monde.fr*, 31 March 2003 <https://www.lemonde.fr/international/article/2003/03/31/definir-un-conflit-asymetrique_315022_3210.html> [accessed 3 June 2023].

³⁸ Frédéric Saliba, 'La guerre entre cartels de narcotrafiquants met à mal la stratégie pacifiste du président mexicain', *Le Monde.fr*, 21 January 2022 <https://www.lemonde.fr/international/article/2022/01/21/au-mexique-la-guerre-des-cartels-defie-la-strategie-du-president-amlo_6110346_3210.html> [accessed 3 June 2023].

l'inverse, les narcotrafiquants profitent des failles étatiques et se procurent facilement de manière illégale des armes directement disponibles sur le marché noir. Nous remarquons ainsi la grande inégalité concernant la facilité et la rapidité de logistique d'armement des trafiquants de drogue, face aux répliques des États ralenties par les démarches administratives.

Un autre point important de la difficulté des États à réprimander les narcotrafiquants est l'adaptabilité tactique de ces derniers. En effet, les trafiquants de drogue ont une bien meilleure maîtrise du terrain et des tactiques agressives de guérilla. Par exemple, nous pouvons prendre le cas du réseau de drogue du birman Khun Sa, implémenté dans les zones montagneuses et difficiles d'accès entre le Myanmar, le Laos et la Thaïlande mais aussi des mangroves des Caraïbes avec le cartel de Sinaloa ou encore des montagnes de l'Hindu Kush. Ceux-ci utilisent aussi des tactiques comme le « Hit and Run » dans le but d'affaiblir rapidement les forces étatiques puis de se retirer avant la contre-attaque, et également un harcèlement continu dont le but est de faire croire, en semant le doute, que toute personne peut être une menace.³⁹ Un autre exemple est les talibans en Afghanistan avec le trafic de l'opium dans des territoires géographiques quasiment inaccessibles. De plus, les FARC — Forces armées révolutionnaires de Colombie — étaient connue pour ces combats envers le gouvernement colombien de 1964 à 2016 et sa connaissance approfondie du terrain rural et montagneux.⁴⁰ Ses membres connaissaient parfaitement tous les recoins, les sentiers et cachettes facilitant ainsi une stratégie de guérilla mais surtout la maîtrise des routes du trafic de cocaïne. Pour gagner les conflits directs contre les forces colombiennes financées par les États- Unis, les FARC utilisaient des stratégies d'attaques par surprise à la bombe et d'enlèvements qui s'avéraient très efficaces. Il est difficile de lutter contre un groupe armé de guérilla qui connaît mieux que le gouvernement lui-même les territoires géographiques, les lieux de trafic d'armes et de drogues. Cette connaissance approfondie du territoire géographique handicape fortement la force de frappe des États, dans l'incapacité d'agir face aux trafics de drogue car les force de l'ordre se retrouvent dans des embuscades et des attaques surprises, laissant s'échapper malgré eux les narcotrafiquants.

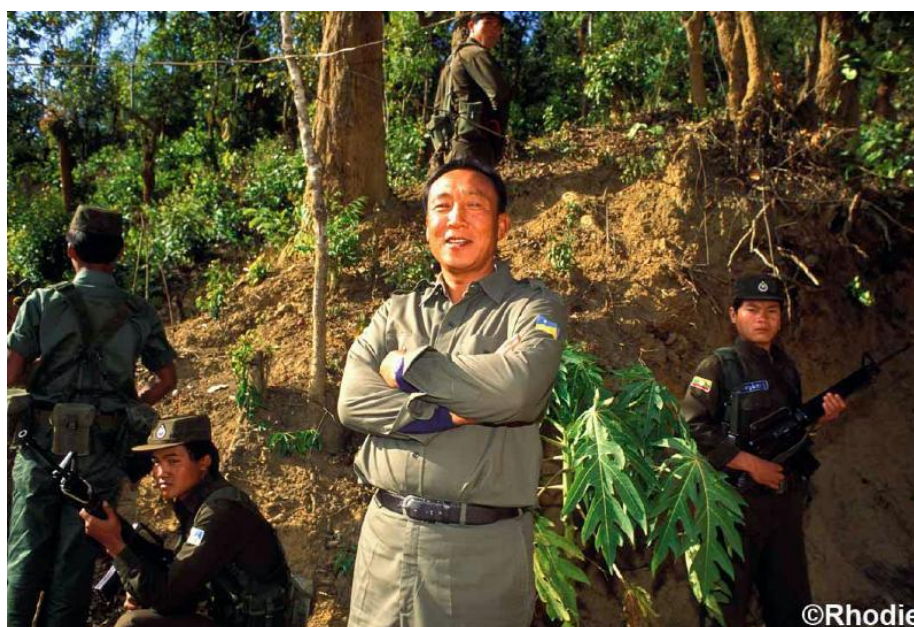


Figure 8 : Khun Sa "Le Roi de l'Opium" entouré de ses soldats au Triangle d'Or, GT Rider Rhodie

³⁹ Sankaran Kalyanaraman, 'Conceptualisations of Guerrilla Warfare', *Strategic Analysis*, 27 (2003), 172–85 <<https://doi.org/10.1080/09700160308450082>>.

⁴⁰ Garry M. Leech, *The FARC: The Longest Insurgency* (Fernwood, 2011).

La capacité de recrutement des trafiquants de drogue est l'une de leurs plus grandes armes. Le phénomène se caractérise par un recrutement par les narcotrafiquants de membres dévoués et motivés, la plupart du temps issus de milieux défavorisés ou de régions marginalisés. Attirés par l'appât du gain et un sentiment d'appartenance à une puissante organisation, les narcotrafiquants augmentent en nombre, et leur puissance de frappe s'en retrouve améliorée. En ce qui concerne les États, le financement et les conditions difficiles restent un problème majeur pour le recrutement et le maintien d'un effectif compétent des forces de l'ordre.

Nous déduisons que tous ces facteurs ont pour conséquences non seulement de réduire l'efficacité des puissances étatiques à lutter contre le narcotrafic, mais aussi de permettre d'affirmer la puissance des trafiquants de drogues illicites à travers le monde. Cette force de frappe militaire combinée à des ressources économiques gargantuesques, met les organisations internationales et les États en difficulté dans leur lutte anti-drogue.

II.3.2 Analyse d'un point de vue économique

D'après les recherches de Wolf M.⁴¹, les prix de la drogue connaissent une augmentation exponentielle entre la vente de la matière première par les producteurs et l'achat au détail. Selon les estimations, ces prix sont multipliés par 700 à la première étape, puis par 2000 à la seconde. Cela entraîne d'importantes sommes d'argent liquide générées par cette activité extrêmement lucrative. Entre 1 600 et 4 000 milliards de dollars par an (soit de 2 à 5 % du PIB mondial)⁴², sont les chiffres avancés par les Nations unies pour évaluer le montant des activités criminelles blanchies chaque année. Le système mondialisé de l'économie a contribué à cette réalité. Auparavant, les narcotrafiquants étaient contraints de dissimuler les profits de leur trafic en créant de fausses entreprises prospères, comme le célèbre exemple d'Al Capone et ses multiples laveries automatiques qui fonctionnaient jour et nuit pour répondre à la fausse demande. Aujourd'hui, les organisations criminelles se sont adaptées à l'évolution du système financier, empruntant des méthodes similaires à celles utilisées par les sociétés pratiquant l'évasion fiscale. Elles recourent par exemple à des sociétés-écrans, investissent dans des biens immobiliers de grande valeur dans des métropoles telles que New York ou Sydney, ainsi que dans des produits de luxe, afin de dissimuler l'origine de leur argent. En règle générale, le processus de blanchiment suit trois étapes⁴³ : le placement, qui consiste en l'injection depuis sa forme liquide dans le circuit économique ; l'empilement, pour masquer l'origine illégale, et enfin l'intégration, à savoir, la réintroduction dans les activités légales. A ce stade, il devient impossible de remonter l'origine illicite des revenus. Cela signifie que non seulement ces groupes criminels échappent à toute forme de régulation de la part des États concernant les bénéfices qu'ils réalisent, à l'instar d'un commerce licite soumis à des taxes et impôts, mais ils parviennent également, grâce au système mondial globalisé, à faire croire que l'argent généré provient d'activités légales. Le manque de réglementation, le manque de contrôle et leur facilité à contourner les règles existantes démontrent que la lutte est déséquilibrée face à la superpuissance économique des narcotrafiquants.

D'autre part, nous pouvons observer l'implication des institutions bancaires internationales, appelées « criminels en cols blancs ». Les trafiquants de drogue exploitent les vulnérabilités du système financier

⁴¹ Wolf M., *L'analyse Économique de La Drogue : Les Profits Du Commerce de La Drogue ; l'analyse Économique de La Législation Des Drogues ; La Drogue En Vente Libre ?*, 1998.

⁴² Rhoda Weeks-Brown, 'Les pays redoublent d'efforts contre l'argent sale', 2018 <<https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2018/12/pdf/fmi-lutte-contre-le-blanchiment-des-capitaux-et-stabilite-economique-straight.pdf>>.

⁴³ Direction générale du Trésor, 'Lutte Contre Le Blanchiment de Capitaux | Direction Générale Du Trésor', 2023 <<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international/lutte-contre-la-criminalite-financiere/lutte-contre-le-blanchiment-de-capitaux>> [accessed 3 June 2023].

mondial en utilisant des comptes bancaires offshore, des paradis fiscaux et des circuits financiers non réglementés pour mener des transactions illégales. Le Panama, occupant une position stratégique sur le continent américain, est considéré comme un paradis fiscal avec une opacité totale, un secret bancaire absolu et une absence de fiscalité sur les revenus étrangers. Il arrive même que certaines institutions financières soient corrompues ou négligentes dans leurs obligations de lutte contre le blanchiment d'argent. Un exemple notable de cela est survenu en 2012 avec HSBC⁴⁴, qui a fait face à 335 pages d'accusations de blanchiment d'argent après son acquisition de la cinquième banque mexicaine et des allégations de financement du terrorisme en Iran. La chute retentissante de la BCCI⁴⁵ (Bank of Credit and Commerce International) en 1991 constitue là aussi un bon exemple de l'emprise qu'ont les narcotrafiquants sur le système bancaire mondial. Nous venons de voir en somme que l'argent produit par le trafic est tellement important que même les institutions bancaires sont tentées de céder à l'appât du gain, ce qui ne fait que renforcer leur hégémonie économique. En cela, il apparaît difficile de considérer une réelle coopération internationale alors que des puissances privilégient un système bancaire et fiscal avantageux aux activités illicites telles que le trafic de drogue.

Néanmoins, il existe des organismes internationaux de lutte tels que le GAFI qui joue un rôle dans la normalisation mondiale. Il identifie les juridictions à surveiller (liste grise) et à haut risque (liste noire) en raison de leurs vulnérabilités aux flux financiers illicites. Cependant, leur pouvoir demeure limité, car il est très difficile de retracer l'argent (bien que l'on sache que cibler les ressources financières à la source est essentiel pour éradiquer le trafic). Lorsque cet argent ne peut pas être blanchi, il est souvent stocké et caché à l'abri des autorités, dans le but de le dissimuler à tous. Ces réserves d'argent constituent une source essentielle de fonds pour les narcotrafiquants, utilisée pour l'achat de services ou de biens. Cette énorme quantité de billets accumulée dépasse souvent les réserves d'argent de nombreux États. En outre, l'argent du trafic de drogue rend les dirigeants aussi riches que les États ou PDG des grandes entreprises d'aujourd'hui. Un exemple frappant est celui de Pablo Escobar : en 1989, le magazine Forbes a classé Pablo Escobar septième homme le plus riche du monde, avec une fortune estimée à 30 milliards de dollars⁴⁶, soit près des trois-quarts du PIB de Colombie cette même année, qui s'élevait à 39,549 milliards de dollars.⁴⁷

Pour conclure, cette seconde partie nous a permis de comprendre les mécanismes à l'œuvre qui ont permis aux narcotrafiquants d'asseoir la puissance de leur organisation criminelle à tous les échelons de la société. Premièrement à l'échelle politique, la corruption est l'outil privilégié dans la neutralisation du pouvoir institutionnel. Néanmoins, au-delà de neutraliser la classe politique, c'est tout un pays qui se retrouve en proie aux narcotrafiquants, allant même jusqu'à créer des États faillis, les « narco – États ». La population locale délaissée par un gouvernement affaibli et aux politiques sociales et économiques insuffisantes, entrent dans une forme de complicité avec le narcotrafic qui lui est en mesure de leur assurer un revenu et un sentiment d'appartenance. En ce sens, l'État nation perd de son sens et les narcotrafiquants se voient transférés la souveraineté des populations locales. Enfin, si les pays et organisations internationales initient des tentatives de lutte, l'appareil militaire et économique des trafiquants rend la tâche relativement impossible.

⁴⁴ Reuters, AFP, and Le Monde, 'HSBC paie une amende record pour échapper aux poursuites aux Etats-Unis', *Le Monde.fr*, 11 December 2012 <https://www.lemonde.fr/economie/article/2012/12/11/hsbc-paie-une-amende-record-pour-echapper-aux-poursuites-aux-etats-unis_1804423_3234.html> [accessed 3 June 2023].

⁴⁵ Loheac Y., *Les Impacts Économiques Des Marchés Des Drogues*, 1998.

⁴⁶ Forbes, 'Pablo Escobar In Forbes' Billionaire Issues', *Forbes* <<https://www.forbes.com/pictures/55fc338ee4b0ffa7afe4d31b/1990/>> [accessed 3 June 2023].

⁴⁷ La Banque Mondiale, 'World Bank Open Data', *World Bank Open Data* <<https://data.worldbank.org/>> [accessed 3 June 2023].

III. Le double discours des États : entre condamnation et instrumentalisation politique du narcotrafic

Si la partie précédente nous a montré en quoi l'activité du narcotrafic représente un danger pour la souveraineté des États, cette dernière partie invite à la réflexion et se détache d'une vision binaire du phénomène du narcotrafic. En effet, il s'agira de prendre de la hauteur vis-à-vis des condamnations morales et légales afin d'analyser en quoi la lutte contre le trafic de drogues relève également d'intérêts géopolitiques parallèles des puissances. En ce sens, le narcotrafic peut représenter un moyen plutôt qu'une fin en soi et des pays, dans un but de profit individuel, peuvent mettre en défaut la coopération internationale dans la lutte anti-drogue.

III.1. Le trafic de drogues dans les relations internationales comme outil tactique de diplomatie et de défense du monde Occidental

Comme nous avons pu le voir dans la sous partie traitant des relations entre États et narcotrafic, les dirigeants des pays producteurs sont largement engagés dans un processus de corruption. Si notre projet étudiant a été en mesure de trouver des informations à ce sujet, nul doute que l'information ait pu échapper aux chefs d'État du reste du monde. Pourtant, en dehors des États – Unis (dont nous traiterons dans la sous partie suivante), aucune autre puissance mondiale ne semble condamner (en dehors de toute condamnation morale, sans réels impacts) les gouvernements laxistes et corrompus face au trafic de drogues exercé au sein de leur pays. On s'interroge alors sur les intentions politiques de ce silence au sein des relations internationales alors même que l'organe de l'ONU, l'UNODC investit chaque année dans des campagnes et initiatives internationales de lutte antidrogue pour prévenir les risques dans ces mêmes pays. Il semble alors il y avoir une approche ambivalente de la question du narcotrafic : entre silence diplomatique et lutte organisée des pays Occidentaux.

III.1.1 Un sujet passé sous silence en vue de conserver des alliances et intérêts stratégiques

La question du narcotrafic apparaît alors comme un cas révélateur de la difficulté de la communauté internationale à agir concrètement par-delà les frontières étatiques. La souveraineté des États est un droit reconnu par le Droit International Public et s'attache à trois éléments : son territoire, sa population et son gouvernement. On comprend donc aisément que toute la complexité de la lutte contre le narcotrafic tient au fait que le trafic de drogues s'imisce dans ces trois dimensions de la souveraineté des États et qu'en respect de ce principe la lutte se retrouve limitée. Il existe donc un paradoxe avec l'idée d'une rupture idéologique depuis la Convention de Shanghai où les États s'accordent ensemble à endiguer le commerce illicite de drogues ; et une continuité pratique où cette même communauté internationale a un champ d'action et des outils réduits pour mener à bien cet objectif.

Néanmoins, au-delà, du simple respect de ce droit public international et de l'idéologie onusienne de la pacification des relations internationales ; on peut remarquer des intérêts propres à chaque État à ne pas rompre des liens diplomatiques avec les puissances « tolérantes » au trafic de drogues. En premier lieu, on évoque les partenariats économiques que peuvent entretenir entre eux les pays que cela soit par des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux comme le MERCOSUR, traité de libre-échange entre les pays d'Amérique du Sud et l'Union Européenne ou encore l'ALENA : « *Le comble, c'est que là où la Colombie écope de sanctions économiques, le Mexique, troisième partenaire commercial des États-*

Unis, y échappe ». ⁴⁸ Cet exemple nous permet de rappeler le rapport de force et le contexte dans lesquels s'exerce cette loi du silence diplomatique. En effet, les pays touchés par la corruption des gouvernements sont les pays producteurs et distributeurs qui se trouvent être des pays du Sud. On aurait pu alors imaginer une position hégémonique du Nord qui condamnerai ces pratiques, mais à l'inverse, nous verrons que ces pays du Sud présentent d'autres intérêts et ainsi, la seule protection des intérêts économiques ne suffit pas à expliquer l'assentiment des pays du Nord envers les décisions politiques du Sud. En réalité, ces puissances ont consciences des conséquences néfastes d'une politique antidrogue sévère et efficace dans les pays dont elles sont proches.

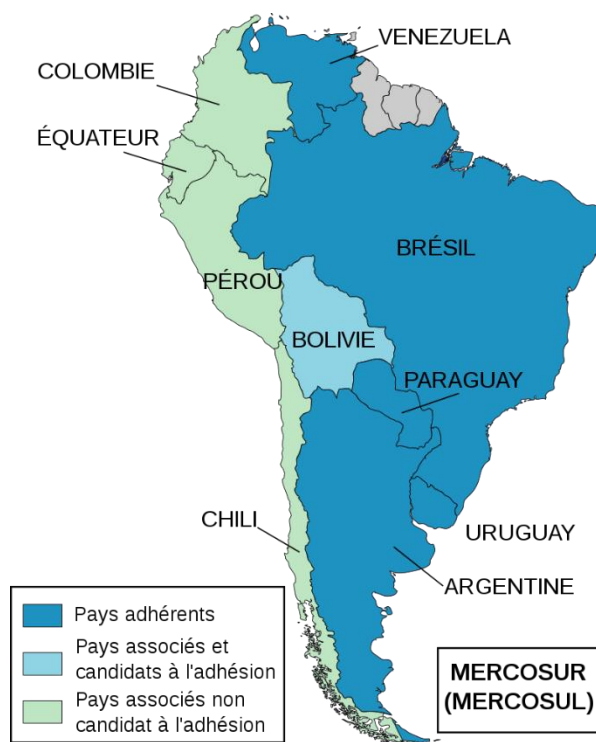


Figure 9 : Pays membres du MERCOSUR, Wikipédia : Kindime

La raison principale de cette indulgence est l'empêchement de la déstabilisation des puissances occidentales que nous illustrerons avec l'exemple des relations Franco - Marocaine. A ce titre, l'article de Philippe Bordes et Alain Labrousse⁴⁹ nous montre trois éléments constitutifs de l'absence de sanction de l'État français envers l'État Marocain ; il s'agit des éléments financiers, social et idéologique. D'un point de vue financier, si la France (premier pays consommateur du cannabis Marocain) souhaitait imposer l'arrêt de la production agricole de cannabis, elle devrait proposer une alternative économique qui s'inscrit dans un plan de développement très coûteux. Finalement, il semble préférable de laisser les revenus du cannabis aux populations déjà économiquement et socialement marginalisées de la région du Rif où s'effectue l'agriculture du cannabis.

Pour faire suite, à ce premier point, l'arrêt de l'activité du cannabis serait une perte économique conséquente qui obligerai les populations à migrer vers l'Europe. Aussi, par crainte de devoir gérer un

⁴⁸ Michel Kokoreff, 'Drogues, trafics, imaginaire de la guerre. Des quartiers aux cartels', *Multitudes*, 44.1 (2011), 119–28 <<https://doi.org/10.3917/mult.044.0119>>.

⁴⁹ Philippe Bordes and Alain Labrousse, 'Économie de la drogue et réseaux de corruption au Maroc', *Politique africaine*, 93.1 (2004), 63–81 <<https://doi.org/10.3917/polaf.093.0063>>.

flux migratoire important d'une population précaire, les pays européens et notamment la France, font le choix de ne pas demander au pouvoir d'Hassan II (dans les années 80) de sanctionner les agriculteurs de cannabis. Depuis 2000, le nouveau roi Mohammed VI tente d'endiguer ce phénomène par crainte de la superpuissance de certains trafiquants et des dérives islamistes opposées au roi du Maroc dans certaines régions. Ce n'est donc pas dans une logique de santé publique ou de restructuration économique du pays que Mohammed VI souhaite combattre le trafic de drogues, mais pour assurer la continuité de son pouvoir sans groupe intraétatique d'opposition super puissant.

Enfin, et il s'agit là du point le plus important, le Maroc est un allié de choix et fiable dans la lutte anti-terroriste islamiste depuis les attentats de Casablanca de 2003. En 2019, le Maroc a été réélu président du forum international de la lutte contre le terrorisme pour la cinquième fois consécutive. Le plan national Marocain anti-terroriste se traduit par la gestion des mosquées par le pouvoir de Mohammed VI, la formation des imams marocains mais aussi français, maliens ou encore sénégalais. Le ministre des affaires étrangères Nasser Bourita déclarait en 2019 : « *Cette démarche sécuritaire est, elle aussi, reconnue comme une référence. Beaucoup de services, notamment français, espagnols, américains, coopèrent avec les services marocains. Par ailleurs, il y a tout un chantier de lutte contre l'exclusion et la marginalisation, qui peut constituer un terreau pour l'endoctrinement de ces jeunes.* »⁵⁰ L'Europe n'a donc pas d'intérêt à déstabiliser un pouvoir marocain allié dans la lutte anti-terrorisme islamiste pour la simple question du trafic de drogues. Cela illustre la hiérarchie qui existe entre les problématiques publiques. Pourtant, nous verrons dans la sous partie suivante, dans quelles mesures les luttes anti-terroriste et anti-drogue sont intrinsèquement liées.

III.1.2 Une lutte internationale organisée contre la source de financement des groupes révolutionnaires armés

Dans la continuité de ce même principe de préservation de la stabilité des pays du Nord, nous avons pu remarquer que la lutte contre le trafic international de drogues pouvait représenter qu'un écran de fumée derrière lequel se cache un combat plus étendu contre le crime organisé et les groupes révolutionnaires qui menacent les sociétés occidentales. En effet, nous l'avons rapidement évoqué lors de notre sous partie traitant des conflits armés entre narcotrafiquants et États, bien souvent les cartels de drogues étendent leur activité à d'autres trafics et notamment le trafic d'armes. L'excellent article d'Alain Labrousse fait l'analyse que la fin de la Guerre Froide n'a pas signé la fin des conflits ethniques, religieux locaux⁵¹ (Vietnam, Afghanistan, Amérique centrale) et l'arrêt de cette guerre des blocs, a entraîné l'arrêt du financement de ces combats civils. Il nous explique alors que le trafic de drogues présent dans ces régions s'est trouvé être leur nouveau financeur. En ce sens, lutter contre le narcotrafic revient à anéantir les sources de financement des groupes révolutionnaires.

L'article nous décrit les différentes méthodes des groupes rebelles pour capter les profits du narcotrafic et financer l'achat de leur armement. Les révolutionnaires peuvent faire payer une taxe aux cultivateurs afin de leur assurer une protection militaire, cette méthode a été employée par les talibans dans leur combat face à l'Alliance du Nord notamment. Le groupe para militaire des FARC en Colombie a également bénéficié de la confiance des populations agricoles pour les taxer d'un impôt de « surveillance » afin de financer leur guérilla. Alain Labrousse nous dévoile une seconde stratégie pour les groupes qui ne se situent pas dans les pays producteurs. Il prend l'exemple de deux mouvements de lutte : le LTTE

⁵⁰ Luc De Barochez, « Le Maroc est devenu une référence dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation », *Le Point*, 2019 <https://www.lepoint.fr/monde/le-maroc-est-devenu-une-reference-dans-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-la-radicalisation-27-03-2019-2304133_24.php> [accessed 4 June 2023].

⁵¹ Alain Labrousse, 'Drogues et conflits : éléments pour une modélisation', *Autrepart*, 26.2 (2003), 141-56 <<https://doi.org/10.3917/autr.026.0141>>.

et le PKK qui se positionnent au niveau du transit dans la chaîne de production du trafic. Ils sont rémunérés par les trafiquants ou en imposant des taxes une fois la marchandise arrivée sur leur territoire. Ils assurent donc un rôle d'intermédiaire important pour les narcotrafiquants afin d'acheminer leurs drogues. Nous pouvons noter une remarque d'Alain Labrousse qui illustre tout le paradoxe autour du phénomène de financement des conflits armés par le narcotrafic : « *la drogue est une tare de la société occidentale* »⁵² pour les groupes islamistes mais elle reste leur moyen de financement principal. On voit donc bien, que la lutte contre le trafic de drogues est en réalité un moyen pour les États pour lutter contre les menaces du modèle Occidental et amoindrir les ressources de ces groupes rebelles.

III.2. La place hégémonique des États – Unis dans la lutte antidrogue ou la convergence entre intérêts sociaux, politiques et géostratégiques

La domination des États-Unis dans la lutte antidrogue à l'échelle mondiale est indéniable. Dans un premier temps, nous examinerons leur position de premier plan dans cette lutte, puis dans un second temps, nous aborderons les intérêts sous-jacents qui motivent leurs engagements à travers le monde.

III.2.1. E-U comme leader mondial de la lutte antidrogue

Les États-Unis imposent une forme d'impérialisme à la fois, culturel (moral et éthique), économique, législatif et militaire sur la question du narcotrafic. Comme nous avons pu le voir précédemment, les Américains ont été les pionniers en matière de législation sur les drogues. Que ce soit lors de la Conférence internationale de l'opium à Shanghai, à La Haye ou à celle de Genève ; ils ont soit été à l'initiative de ces conférences, soit ont joué un rôle clé dans l'établissement de règles supranationales. Bien qu'au départ leurs intentions aient été motivées par un réel objectif de santé publique et par l'incapacité d'agir seuls face à l'ampleur du problème, nous observons un tournant à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, l'Europe étant dévastée et affaiblie par les guerres d'indépendances, les États-Unis ont pris les devants sur la scène internationale avec les premières Conventions uniques des Nations Unies encadrant les stupéfiants, dont la première s'est tenue à New York. Il s'agit donc pour eux de renforcer leur position déjà prédominante de « gendarmes du monde » en ajoutant à leur victoire de 1945, une dimension morale de lutte contre le narcotrafic.

À cela s'ajoute le fait que cette puissance constitue le premier contributeur sur le plan de la recherche scientifique. Comme le dit Michel Schiray⁵³, les Américains sont « *les plus anciens et demeurent les plus importants producteurs de recherche en la matière, comme ils le sont pour l'ensemble des criminalités économiques* ». Ils traitent de sujets allant du blanchiment, aux fluctuations des routes, la variation de la demande où celle du prix. Ils disposent d'outils statistiques puissants, d'énormes moyens financiers d'enquête et de nombreuses technologies. Ils essaient également d'imposer leur système statistique à l'ensemble du monde de la même manière qu'ils l'ont fait pour la législation.

La création de l'Agence fédérale américaine de lutte contre la drogue, connue sous le nom de DEA renforce l'action des États – Unis dans sa guerre aux drogues, que cela soit à l'échelle nationale ou internationale puisqu'elle dispose de 80 bureaux à l'étranger, répartis dans 58 pays⁵⁴, couvrant tous les niveaux de la chaîne de la drogue (production, distribution, consommation), représentant une certaine ingérence étasunienne. Elle possède un budget sans équivalent à l'échelle mondiale : 3,28 milliards de

⁵² Labrousse, 'Drogues et conflits'.

⁵³ Michel Schiray, 'Introduction : trafic de drogues, organisations criminelles et politiques publiques de contrôle', *Revue internationale des sciences sociales*, 169.3 (2001), 389–96 <<https://doi.org/10.3917/riss.169.0389>>.

⁵⁴ Alisa Smith, 'Why Are U.S. Drug Cops in Vancouver?', *The Tye* (The Tye, 2004) <<https://doi.org/10.27/WhyUSDrugCopVan/>>.

dollars en 2021. Elle s'inscrit dans une logique globale d'augmentation ; les dépenses étant de 654 millions de dollars en 1990, ce qui représente une augmentation de 500 % en l'espace de 30 ans.⁵⁵

En somme, les États-Unis en tant qu'hyper-puissance, cherchent à améliorer leur image en luttant contre le fléau de la drogue, se présentant ainsi comme les sauveurs et cherchant à maintenir leur position hégémonique sur la scène internationale. Cette approche s'inscrit dans la logique de leadership qui guide les États-Unis dans d'autres secteurs, leur permettant de maintenir leur position dominante.

III.2.2. Préoccupation de la santé publique, stabilité sociale, sous couverts d'intérêts

Les États-Unis entretiennent une relation particulière avec la drogue. En tant que consommateurs très importants, une partie de la population participe activement au financement des réseaux de narcotrafiquants. Mais, comme on vient de le voir, les États-Unis se positionnent également en grand combattant de ce système. Cependant, ce pays a une vision très variable de ces produits. Un exemple se trouve dans son utilisation de la cocaïne. Interdite à la consommation en dehors du domaine médical en 1914, sa consommation diminue fortement jusqu'en 1950, et c'est en 1960 qu'une nouvelle vague de consommateurs apparaît, avec un certain nombre allant jusqu'à demander la légalisation de ce produit. On observe donc une claire dichotomie entre les actions internationales et la volonté de son peuple. Cette dichotomie persiste encore aujourd'hui, notamment avec la légalisation de la marijuana, qui est par exemple légale dans l'État du New Jersey, mais seulement légale à des fins médicales dans chacun des autres États frontaliers.⁵⁶ On peut ainsi se poser la question de la légitimité des États-Unis dans la lutte contre la drogue à l'échelle internationale, alors que le pays lui-même n'a pas une vision unique des produits qui doivent être considérés comme illicites.

D'autre part, aux États - Unis, la notion de drogue a toujours été fortement liée à la notion de racisme. Les premières prohibitions liées à l'opium trouvent leurs sources dans un sentiment anti-chinois.⁵⁷ Aujourd'hui le racisme est toujours présent mais sous une autre forme, les personnes de couleur noire se font arrêter 2,5 fois plus fréquemment que dans l'ensemble du pays pour possession de drogues. Cela peut monter jusqu'à des arrestations 11 fois plus fréquentes dans certaines zones, alors qu'il n'y a pas une consommation particulièrement plus élevée chez cette population.⁵⁸ Ainsi, il y a un racisme systémique qui, en ciblant les possesseurs de drogues, permet l'oppression de certaines minorités jugées comme dangereuses. On peut également élargir la situation à un niveau international où la lutte contre la drogue est menée par des pays occidentaux qui voient l'opportunité d'envoyer des armées dans des pays en développement afin de les contrôler, nous rappelant ainsi la triste époque coloniale et le racisme qui lui est attribué.

⁵⁵ 'Staffing and Budget', 2018 <<https://www.dea.gov/data-and-statistics/staffing-and-budget>> [accessed 3 June 2023].

⁵⁶ Aurélien Bernard, 'Quels Etats américains (USA) ont légalisé le cannabis? (2023)', *Newsweed*, 2015 <<https://www.newsweed.fr/legalisation-marijuana-etats-unis/>> [accessed 3 June 2023].

⁵⁷ Fatema Gunja, 'POSITION PAPER: Race and the War on Drugs', *ACLU*, May 2003, p. 4.

⁵⁸ Brian Stauffer, 'Every 25 Seconds The Human Toll of Criminalizing Drug Use in the United States', 12 October 2016 <https://www.hrw.org/report/2016/10/12/every-25-seconds/human-toll-criminalizing-drug-use-united-states#_ftn32>.

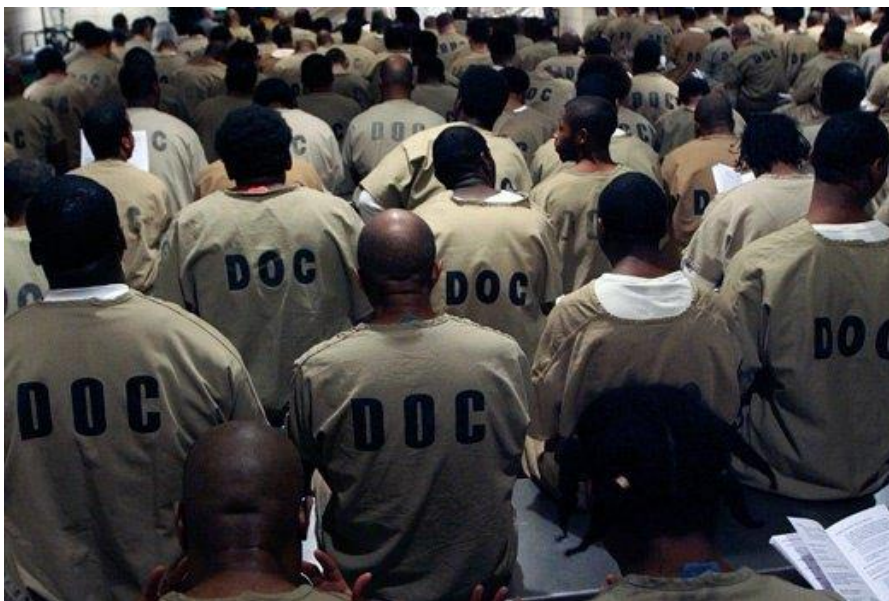


Figure 10 Photo signalant une disparité ethnique dans les prisons américaines / Kyle Phoenix

Comme nous l'avons vu précédemment dans la partie II.2, un des véritables marqueurs de la consommation de drogues est la pauvreté. Une population pauvre aura plus facilement tendance à se tourner vers les trafics de drogues et leur consommation. Les États-Unis ne vont cependant pas développer dans ces quartiers pauvres des systèmes afin d'aider ces victimes à sortir de l'addiction, mais vont plutôt utiliser la méthode forte : l'incarcération. Cette méthode va, en plus de ruiner jusqu'à 20 années de la vie d'un consommateur de drogues avec de la prison, retirer tout espoir d'une élévation sociale en leur ajoutant un délit aggravé (felony) dans leur casier judiciaire. Cela va les empêcher de trouver du travail, un logement, une voiture, etc., créant ainsi un cercle de la pauvreté. Dans une interview du Major Neil Franklin (ancien officier narcotique) pour le Human Rights Watch en 2016, on peut l'entendre dire : « *Vous pouvez surmonter un problème de dépendance, mais jamais, jamais une condamnation juridique.* »⁵⁹ Malgré cette « guerres aux drogues », on note un manque flagrant de résultats. D'après les chiffres du Department of Health and Human Services, Substance Abuse and Mental Health Services Administration (SAMHSA) de 2014, la moitié des Américains ont touché au moins une fois à de la drogue dans leur vie. Ce sont des chiffres qui varient mais qui ne montrent pas une baisse flagrante depuis l'augmentation du nombre d'arrestations.

Dans les années 90, la « Guerre aux drogues » prend clairement un tournant qui est lié au libre-échange. La lutte s'instrumentalise pour obtenir des partenaires commerciaux, des antennes militaires, des ressources naturelles en échange d'un appui financier et armé dans les zones sous l'emprise des narcotrafiquants. Le programme ATPA (Andean Trade Preferential Act), adopté en 1991⁶⁰, va clairement dans ce sens. Il offrait à la Bolivie, à la Colombie, à l'Équateur et au Pérou une exonération des droits de douane sur leurs marchandises avec les États-Unis. Son objectif était de « *lutter contre la production et le trafic de drogue en offrant des avantages commerciaux pour aider les pays à diversifier et à renforcer les industries légitimes* » ; le Pérou alors en conflits avec les Sentier Lumineux et la Colombie avec Farcs, l'ELN). Accord renouvelé jusqu'en 2008, date du départ de la Bolivie. Notons d'abord le nom associé à ce traité militaire : il se concentre uniquement sur l'aspect économique de l'échange. Ce n'est qu'après les attentats du 11 septembre 2001 que l'accord change de nom pour devenir l'ATPDEA

⁵⁹ Stauffer.

⁶⁰ Organization of American States, 'SICE: Trade Policy Developments: ATPA' <http://www.sice.oas.org/tpd/usa_atpa/USA_ATPA_e.ASP> [accessed 3 June 2023].

(Andean Trade Preferential Drug Eradication Act), ajoutant ainsi une dimension répressive avec le terme « éradication ». C'est à ce moment-là que la politique américaine s'intensifie (en partie pour démontrer à une partie de la population qu'elle est réactive, même si la tactique employée n'est pas optimale) : les trafiquants de drogue sont qualifiés de narcoterroristes, et des bases américaines permanentes sont établies dans la région, ce qui peut être considéré comme une forme d'ingérence.

Ce programme permet la mise en place du plan « National Security Strategy » lié au déploiement des « Forward Operation Locations » (FOL)⁶¹, qui sont des bases d'opérations avancées. Ces FOL font partie d'un réseau décentralisé d'installations militaires américaines stratégiquement positionnées. Ce déploiement vise à répondre aux menaces transnationales et non étatiques telles que le narcotrafic. Les États-Unis collaborent avec des institutions non gouvernementales et des opérateurs privés dans le cadre de ce réseau. Cette approche s'inscrit dans le concept des « zones grises », où les acteurs non étatiques et les défis sécuritaires échappent aux frontières traditionnelles et aux structures étatiques. Par conséquent, les États-Unis incitent les autres nations à abandonner l'idée de « sécurité nationale » purement axée sur l'État. À terme, cela aurait pour but de rendre les pays partenaires totalement dépendants des États-Unis pour assurer leur défense et leur sécurité.

Le Plan Colombie, « *plan pour la paix, la prospérité et le renforcement de l'État* »⁶² en 1999, s'inscrit dans la même lignée. Son objectif était de lutter contre la production de drogues, le crime organisé, d'aider les agriculteurs à cultiver des cultures de substitution, de renforcer les institutions, d'améliorer le désarmement et la réinsertion militaire des groupes armés. Cependant, il dissimule en réalité un intérêt économique plus prégnant ainsi qu'une volonté de domination sur le pays : ce traité cherche en réalité à favoriser les investissements étrangers en exigeant que le gouvernement colombien mette en œuvre des réformes urgentes visant à ouvrir complètement son économie à l'investissement et au commerce extérieur, dans le but d'exploiter au maximum les richesses pétrolières et la biodiversité de ce pays situé à l'entrée de l'Amérique latine (y compris la construction potentielle d'un canal). En réalité, cette opération vise un double effet : lutter idéologiquement contre les groupes marxistes et protéger les intérêts financiers des entreprises américaines comme Monsanto⁶³ pour éradiquer les cultures de coca. Ce plan, qui durera jusqu'en 2005 fut très efficace contre les guérillas mais totalement insuffisant contre la production de la feuille de coca. Les États-Unis utilisent également la sécurité liée au trafic de drogue comme prétexte pour intervenir militairement dans un pays.

Un exemple parfait en est l'opération « Just Cause » au Panama en 1989. Manuel Noriega, ancien informateur de la CIA, commençait à s'opposer aux intérêts américains, en particulier en ce qui concerne le contrôle du canal. Étant donné les soupçons de blanchiment d'argent massif par les banques panaméennes lié à l'argent du trafic, il suffisait d'attendre un prétexte pour envahir le pays. C'est ce qui s'est produit à Panama City, où des soldats américains ont été attaqués par des forces fidèles au gouvernement panaméen. Les États-Unis ont justifié l'envoi de troupes armées pour défendre la liberté, la démocratie et la lutte contre le trafic de drogue, causant ainsi de nombreuses pertes civiles, militaires et infrastructurelles, alors que leur véritable objectif était de protéger leurs intérêts commerciaux. Le canal a finalement été restitué en 1999. Les Américains ont renversé le gouvernement en place, extradé le dictateur et l'ont remplacé par un autre plus favorable aux intérêts américains dans la région. En

⁶¹ Edgardo Manero, 'Géostratégie américaine et intégration régionale en Amérique latine : la monnaie de fer', *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 30.2 (2009), 125–45 <<https://doi.org/10.3917/bipr.030.0125>>.

⁶² Maurice Lemoine, 'RISAL.Info - Plan Colombie, Passeport Pour La Guerre', 2000 <<https://risal.collectifs.net/spip.php?article485>> [accessed 3 June 2023].

⁶³ Isabelle Labeyrie, 'En Colombie, du glyphosate contre les plantations de coca', *Franceinfo*, 2019 <https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/en-colombie-du-glyphosate-contre-les-plantations-de-coca_3201385.html> [accessed 3 June 2023].

somme, les américains ont opté pour une stratégie visant à diluer les souverainetés nationales dans la soi-disant « globalités des intérêts sécuritaires » pour amplifier leur emprise sur l'économie tout en ayant aucune considération pour les intérêts régionales, les droits humains ou même leur identité.

III.2.3. Préoccupation de la santé publique, stabilité sociale, sous couverts d'intérêts

L'implication des services secrets des États-Unis dans le trafic de différentes drogues est un sujet difficile à aborder. Les services secrets, notamment la CIA, ont par nature un intérêt à ne pas révéler leurs actions. Ils créent un voile de secret sur ces sujets, ce qui rend les informations qu'ils diffusent floues, imprécises ou bien vont cacher des informations aux yeux du public. Cela engendre facilement des incompréhensions, du complotisme ou bien laisse place à d'autres intérêts politiques qui rendront cette analyse compliquée. Afin d'avoir une étude plus complète, il faudrait s'intéresser à des professionnels tels qu'Alfred McCoy, mais l'accessibilité à ces recherches est limitée.

La volonté des services secrets de cacher ces interactions avec les trafics est d'autant plus présente que les États-Unis se placent comme le grand combattant dans la lutte anti-drogue. Les États-Unis se sont rapidement fermés à un marché conséquent et particulièrement lucratif. Un marché pour lequel des pays européens comme la France ont continué à se battre jusqu'en 1950 avec la guerre d'Indochine pour le conserver (voir partie I.2). Un marché de cette ampleur a des impacts massifs sur l'économie mondiale, mais aussi sur les relations internationales et la politique mondiale. Ainsi, il ne peut pas être abandonné par un pays cherchant une hégémonie planétaire. C'est pourquoi les États-Unis ne peuvent pas arrêter totalement les communications avec ce milieu et rentrer uniquement dans une relation d'opposition radicale. En effet, on retrouve encore beaucoup d'interactions entre les narcotrafiquants et le gouvernement des États-Unis, mais évidemment, ce genre de relations doit être caché du grand public afin de rester cohérents avec leur ligne directrice qui est la lutte anti-drogue.

Pour ce faire, ce genre de relation passe par les services secrets, notamment la CIA. C'est à de nombreuses reprises qu'on retrouve l'implication de la CIA dans des trafics illicites. Un des exemples les plus populaires est le grand mouvement de protestation qui s'est levé en 1996 avec les publications de Gary Webb.⁶⁴ Il a publié une série d'articles nommée « L'Alliance Sombre : l'histoire derrière l'explosion du crack ». Dans cette série d'articles, Webb va remonter à l'origine de l'explosion de la distribution de crack dans les quartiers pauvres afro-américains dans les années 80-90. Cette piste va le mener vers un groupe anti-révolutionnaire nommé « Contras » au Nicaragua. Ce groupe se retrouve être aussi partiellement financé par la CIA. La CIA cherchait en appuyant ce groupe à renverser le pouvoir du pays afin de stopper le développement de l'idéologie marxiste en Amérique centrale. Le groupe Contras se finançait donc de deux façons, par l'argent de la CIA et l'argent du narcotrafic. De nombreux médias ont rapidement résumé l'histoire en disant que la CIA finançait le narcotrafic. En 2015, une déclassification des documents liés à cette opération au Nicaragua a révélé que la CIA avait connaissance de ces trafics, et certains iront jusqu'à dire que les chemins d'approvisionnement pour les Contras ont aidé à la construction du réseau de distribution de drogue allant jusqu'aux États-Unis.⁶⁵ Au total, ce sont des dizaines de millions de dollars qui ont rejoint ce groupe militaire, en plus des financements de la CIA. Cela a mis le feu aux poudres. Aux États-Unis, les Afro-Américains se sont sentis doublement victimisés par l'État, celui-ci laissait consciemment entrer dans le pays une grande

⁶⁴ The Justice Department and Investigations and Prosecutions, 'CIA-Contra-Crack Cocaine Controversy', 1997 <<https://oig.justice.gov/sites/default/files/archive/special/9712/ch01p1.htm>> [accessed 3 June 2023].

⁶⁵ Lauren Harper, "'The Dark Alliance' Declassified', *UNREDACTED*, 2015 <<https://unredacted.com/2015/04/07/the-dark-alliance-declassified/>> [accessed 3 June 2023].

quantité de drogue extrêmement addictive et la consommation de drogue va être de plus en plus criminalisée. (Voir III.2.2)

Ce genre de relations avec les narcotrafiquants est un sujet qui revient fréquemment lorsqu'on parle des services secrets américains. De nombreux autres cas existent, comme avec Manuel Noriega et le cartel de Medellín, ainsi que dans d'autres parties du monde, comme au Laos, au Vietnam ou en Afghanistan.⁶⁶ Les objectifs de ces relations sont multiples. Tout d'abord, il est nécessaire d'interagir avec les narcotrafiquants, car, comme nous l'avons vu dans les chapitres 1 et 2, ils peuvent représenter une figure importante dans certains territoires et il est donc essentiel de les prendre en compte afin d'avoir un impact sur les zones qu'ils contrôlent. De plus, ces relations revêtent une importance économique considérable et peuvent ainsi constituer une source de financement alternative, non politique, essentielle pour certains projets (comme c'était le cas pour la Dark alliance).



Figure 11 :1 Première allocution d'un directeur de la CIA, en 1996 (John Deutch), C-Span

Ainsi, en combinant la force militaire démontrée lors des actions de lutte contre la drogue avec la souplesse et l'ingéniosité des services secrets, les États-Unis ont des approches complémentaires leur permettant d'intervenir dans tous les cas de trafic de drogue. Ils sont ainsi en mesure de maîtriser toutes les situations et de les utiliser à leur avantage, non seulement pour lutter contre le trafic de drogue, mais aussi pour répondre à d'autres priorités (politiques, ressources naturelles, etc.). Cette utilisation d'un milieu criminel est évidemment très largement critiquée par de nombreuses personnes, car non seulement elle est illégale à l'échelle nationale, mais elle permet également de contourner de nombreuses lois internationales.

III.3. Une apparente coopération internationale retrouvée mise en défaut par des gains économiques et politiques nationaux

Dans cette sous partie, il s'agira de montrer que des tensions peuvent subvenir entre les États, en raison d'une différence de politique nationale plus ou moins tolérante à la production et à la consommation de

⁶⁶ Kenneth Ray Young and Leonard P. Adams, review of *Review of The Politics of Heroin in Southeast Asia.*, Leonard P. Adams II, by Alfred W. McCoy and Cathleen B. Read, *Pacific Affairs*, 46.2 (1973), 343–45 <<https://doi.org/10.2307/2756213>>.

drogues. Cette tolérance est notamment due par le gain économique que représente le commerce de drogues, gain qui pourrait servir les économies publiques. Il semble alors difficile de concevoir une politique de lutte internationale, alors que chaque État défend ses intérêts économiques et ne coordonnent pas leur action, ce qui engendre des crises diplomatiques.

III.3.1 L'enjeu de la légalisation du Cannabis : tentative de captation des supers profits du trafic

La question de la légalisation du cannabis et de ses implications pour le trafic de drogue a été au centre de débats politiques et économiques dans plusieurs pays. Cette tentative de captation des superprofits par des États, en dépit de créations de trafic illégaux parallèles, peut être illustrée par trois exemples concrets. En Europe, la politique néerlandaise de « tolérance » à l'égard du cannabis a été mise en œuvre dans les années 1970, autorisant la vente légale de petites quantités de cannabis dans certains « coffee shops ». Cette approche a toutefois créé des tensions avec d'autres pays européens. D'après S.Hoorens, directeur de RAND, un organisme de recherche européen à but non lucratif, « *les revenus combinés des coffee shops néerlandais sont estimés à 1 milliard d'euros* », nous soulignons les immenses bénéfices économiques générés par cette politique vis-à-vis de ce secteur fructueux.⁶⁷

Selon un rapport publié en 2020 par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), les Pays-Bas sont considérés comme un point de transit majeur pour le cannabis en Europe, et une partie importante de ce cannabis est exportée illégalement vers d'autres pays, dont la France.⁶⁸ Il devient donc difficile de lutter contre les trafics de cannabis entre les Pays-Bas et les autres pays européens comme la France instaurant une stratégie de prohibition totale. Cette situation met donc en lumière les défis de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogue, où les intérêts économiques nationaux peuvent l'emporter sur les efforts communs.

Intéressons-nous désormais au Canada, où la légalisation du cannabis récréatif en octobre 2018 a provoqué des débats sur la régulation du marché et la réduction du pouvoir des organisations criminelles. Les ventes légales de cannabis au Canada sont très lucratives et ont atteint près de 3,4 milliards de dollars canadiens en 2020, démontrant l'ampleur économique de l'industrie.⁶⁹ Au niveau international, cette décision a également entraîné des conséquences sur la coopération dans la lutte contre le trafic de drogue. Par exemple, les États américains limitrophes du Canada, comme le Vermont et le Maine, ont remarqué une augmentation des importations illégales de cannabis en provenance du Canada, entraînant ainsi des problèmes de sécurité et une pression accrue sur les autorités chargées de l'application de la loi.⁷⁰ La recherche d'un bénéfice créé par la drogue toujours plus grand est contre-productive pour une lutte anti-drogue efficace à l'échelle internationale.

En Amérique du Sud, un territoire géographique réputé pour les multitudes trafics de drogues, la légalisation du cannabis depuis 2013 en Uruguay a généré d'importants bénéfices financiers pour le gouvernement. Selon l'IRCCA, les ventes légales de cannabis ont généré environ 17,5 millions de

⁶⁷ Stijn Hoorens, 'The Future of Cannabis in the Netherlands', 2017 <<https://www.rand.org/blog/2017/02/the-future-of-cannabis-in-the-netherlands.html>> [accessed 3 June 2023].

⁶⁸ European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 'European Drug Report Trends and Developments', 2020 <https://www.emcdda.europa.eu/publications/edr/trends-developments/2020_en>.

⁶⁹ Statistics Canada Government of Canada, 'Gross Domestic Product, Expenditure-Based, Canada, Quarterly', 2012 <<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/en/tv.action?pid=3610010401>> [accessed 3 June 2023].

⁷⁰ Rachel Browne, 'U.S. Border Officials Won't Say What Could Happen to Canadians Who Admit to Consuming Weed', *Vice*, 2018 <<https://www.vice.com/en/article/59qze5/us-border-officials-wont-say-what-could-happen-to-canadians-who-admit-to-consuming-weed>> [accessed 3 June 2023].

dollars de recettes fiscales en 2018.⁷¹ Depuis le lancement du système de régulation en juillet 2017 jusqu'en septembre 2022, plus de 104 tonnes de cannabis ont été vendu, générant plus de 181 millions de dollars de recettes fiscales. Cependant, cette stratégie lucrative peut affaiblir la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogue, parce qu'elle crée des approches de lutte anti-drogue divergentes entre les pays, facilitant ainsi le marché illégal. Il est important de trouver un équilibre entre les intérêts économiques nationaux et la coopération internationale.

D'une part, les Pays-Bas, le Canada comme l'Uruguay ont activement participé aux travaux de l'ONUDC et ont coopéré avec l'organisation dans le cadre de leurs efforts nationaux et internationaux de lutte contre la drogue. Ils ont contribué à la mise en œuvre de programmes et de politiques visant à réduire l'offre et la demande de drogues illicites, à promouvoir la justice pénale et à renforcer les capacités des États membres à faire face aux défis posés par les drogues et la criminalité. On peut ainsi noter une approche paradoxale de ces puissances. Entre prohibition et légalisation, une approche plus concertée et coordonnée est nécessaire pour relever ce défi mondial et pour éviter des tensions aux frontières nationales.

III.3.2 Des politiques nationales de lutte critiquées : tensions inter-étatiques

Les politiques nationales de lutte contre le narcotrafic des « pays producteurs » sont considérées comme insuffisantes par les puissances étatiques de « transit » provoquant ainsi des tensions et critiques. Ceci est particulièrement évident dans les relations entre le Suriname et la Guyane française, l'Afghanistan et l'Iran mais aussi entre le Maroc et l'Espagne. En octobre 2020, une saisie record de près de 600 kg de cocaïne en provenance du Suriname a été effectuée à Rémire-Montjoly, dans le cadre d'une enquête conjointe du commandement de la gendarmerie de la Guyane et de l'OFAST.⁷² Le trafic de cocaïne s'étend jusqu'en Europe et notamment en France et en Belgique, et ce, principalement par des mules qui ingèrent des dizaines d'ovules de cocaïne soigneusement emballées qu'elles ont ingérées avant leur départ à partir des aéroports de Guyane française.⁷³ Nous remarquons que les « frontières passoirs » entre les deux pays sont critiquées de vive voix par des représentants politiques français. En effet, le député LREM de la Guyane Lénaïck Adam dénonce le fait que le Suriname soit « *un pays qui laisse passer des tonnes de cocaïne sur son territoire sans réagir, alors que la Guyane est confrontée à une explosion du trafic et à ses conséquences sociales et sanitaires* ». ⁷⁴ Dans ce cas précis reliant deux États frontaliers à un trafic international, nous comprenons les tensions et les difficultés liées à la lutte internationale contre la drogue.

L'Iran doit également faire face à un flux constant de drogue provenant de l'Afghanistan, pays producteur stratégique. Selon le Rapport mondial sur les drogues 2020 de l'ONUDC, en 2018, l'Iran a représenté la plus grande part des saisies mondiales d'opium, soit environ 39 % du total mondial.⁷⁵ Malgré le fait que la politique anti-drogue iranienne soit efficace avec plus de 41 000 opérations et 12 000 tonnes de drogue

⁷¹ junta nacional drogas, 'Monitoreo y evaluación de la Ley 19', 2019 <https://www.gub.uy/junta-nacional-drogas/sites/junta-nacional-drogas/files/documentos/publicaciones/Monitoreo_Ley_19172_Diciembre2019.pdf>.

⁷² Céline Morin, 'Guyane : saisie record de cocaïne en provenance du Suriname', 2020 <<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/enquetes/2020/guyane-saisie-record-de-cocaine-en-provenance-du-suriname>> [accessed 3 June 2023].

⁷³ Romain HOUEIX, 'Guyane : l'inquiétante envolée du trafic de cocaïne en provenance du Suriname', *France 24*, 2020 <<https://www.france24.com/fr/20200918-guyane-l-inqui%C3%A9tante-envol%C3%A9e-du-traffic-de-coca%C3%AFne-en-provenance-du-suriname>> [accessed 3 June 2023].

⁷⁴ Guillaume Perrier, 'Cocaïne : au Suriname, le « shérif » contre les trafiquants', *Le Point*, 2022 <https://www.lepoint.fr/monde/au-suriname-le-sherif-contre-les-trafiquants-25-11-2022-2499188_24.php> [accessed 3 June 2023].

⁷⁵ ONU, 'World Drug Report 2022', *United Nations : Office on Drugs and Crime* <<https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/world-drug-report-2022.html>> [accessed 3 June 2023].

saisies depuis 30 ans⁷⁶, elle est critiquée par les occidentaux. En effet, ceux-ci reprochent aux dirigeants iraniens d'utiliser un moyen de répression envers les trafiquants de drogues qui fait polémique : la peine de mort. Face à ces critiques envers la politique de lutte iranienne, Fadahosseïn Maleki, député du comité de sécurité nationale et ancien secrétaire de l'Institut général de la lutte contre la drogue en Iran exprime son opinion : « *Dans cette lutte, nous avons perdu quatre mille hommes de ce pays jusqu'à présent et plus de douze mille ont été mutilés. Les familles européennes ont-elles une idée de ce qui se serait passé si nous n'avions pas perdu autant de vies ?* »

Nous remarquons qu'il fait l'éloge de la politique anti-drogue iranienne et montre à quel point elle a demandé un sacrifice d'où le nombre de morts du côté des forces de l'ordre. Il critique indirectement le pays voisin afghan, sans tout ce trafic et ces morts n'existeraient pas, ainsi que directement les pays occidentaux pour leur manque de considération et de clairvoyance. Derrière ces paroles, l'Iran exprime clairement au monde entier que leur stratégie d'« *actions audacieuses de la nation iranienne* » est efficace et indispensable pour lutter efficacement contre le trafic illégal d'opium. L'Iran hésite pas à aller jusqu'à menacer de « *libérer le transit de la drogue vers l'Europe* »⁷⁷ et envoie donc un message clair à l'internationale, l'Iran est nécessaire dans la lutte anti-drogue liée à l'opium et un rempart pour l'Europe. A travers cet exemple, nous constatons à quel point les tensions inter-étatiques dues au trafic peuvent permettre à certains pays comme l'Iran d'affirmer leur puissance sur la scène internationale et de contrer la pression politique.



Figure 12 : Photo d'archive du Corps des gardiens de la Révolution Islamique (IRGC) avec une saisie d'opium et d'héroïne.

Dans le cas du Maroc et de l'Espagne, le premier est l'un des principaux producteurs mondiaux de résine de cannabis. Le second est la porte d'entrée majeure du cannabis en Europe, et se préoccupe de la coopération avec le Maroc. Selon les données de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, en 2019, l'Espagne a effectué près de 80 % des saisies de résine de cannabis en Europe⁷⁸,

⁷⁶ Hamidreza Homayounifar, 'L'Iran à l'avant-poste de la lutte contre la drogue, un combat qui profite aux Européens', *euronews*, 2020 <<https://fr.euronews.com/2020/09/29/l-iran-a-l-avant-poste-de-la-lutte-contre-la-droque-un-combat-qui-profite-aux-europeens>> [accessed 3 June 2023].

⁷⁷ Hamidreza Homayounifar.

⁷⁸ European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction.

ce qui montre l'ampleur du trafic intercontinental passant principalement par le détroit de Gibraltar pour atteindre l'Andalousie.

Le ministre de l'intérieur espagnol Fernando Grande-Marlaska a souligné les risques liés au trafic de drogue en provenance du Maroc, en déclarant : « *Le Maroc doit intensifier ses efforts pour lutter contre le trafic de drogues, en particulier de cannabis. La coopération entre les deux pays doit être améliorée pour garantir la sécurité et la stabilité régionale* ». ⁷⁹ Ces déclarations dévoilent une démonstration de force autoritaire de l'Espagne afin que le Maroc renforce sérieusement ses politiques de lutte contre le trafic de drogue. Nous remarquons que le gouvernement espagnol essaie tant bien que mal de ne pas offenser le Maroc, car les tensions frontalières déjà existantes entre les deux États augmenteraient davantage et toute collaboration deviendrait impossible.

Ainsi, dans la lutte contre le trafic de drogue, les tensions entre nations frontalières mettent en évidence les différences de leurs politiques et incitent à une collaboration plus étroite. La nécessité d'une action concertée et coordonnée est mise en évidence par les saisies importantes de drogue, comme les 39 % d'opium saisis par l'Iran en 2018 et les 80 % de résine de cannabis saisis par l'Espagne en 2019. Des personnalités politiques telles que le ministre espagnol de l'Intérieur Fernando Grande-Marlaska et le président iranien Hassan Rouhani ont critiqué les lois anti-trafic de drogue des pays frontaliers, soulignant la nécessité de les améliorer.

Pour conclure, nous avons rendu compte dans cette dernière partie des enjeux sociaux, économiques et diplomatiques, dissimulés derrière une condamnation morale et légale du narcotrafic par les puissances étatiques. Ces enjeux peuvent être générateurs de tensions entre les pays qui partagent une frontière géographique et qui n'ont pas la même législation quant à la tolérance de la consommation ou production de drogues. Il apparaît alors, qu'une coopération internationale efficace contre l'organisation du narcotrafic soit compromise, à la fois par l'insuffisance de moyens face à la puissance des narcotrafiquants, mais également car la lutte contre le narcotrafic impliquerait pour des puissances hégémoniques de renoncer à leurs intérêts propres.

⁷⁹ Javier Martín-Arroyo, 'Interior anuncia más agentes y colaboración con Marruecos y Gibraltar para frenar el narcotráfico', *El País* (Madrid, 19 March 2018), section Política <https://elpais.com/politica/2018/03/19/actualidad/1521483337_034668.html> [accessed 3 June 2023].

Conclusion

La relation qui lie État et narcotrafic est complexe et singulière et elle s'inscrit dans une dimension historique et géographique prégnante.

Si à ses débuts le commerce de drogues a suscité l'intérêt économique des puissances européennes, la mise en place de politiques de répression n'a pourtant pas su endiguer le phénomène mondialisé du trafic de drogues. Il a simplement été question pour les narcotrafiquants de s'adapter à ces restrictions.

Nous avons pu le voir dans la seconde partie, cette adaptation a nécessité une certaine professionnalisation de leurs pratiques ainsi qu'une complicité du monde légal. Qu'il s'agisse de hauts fonctionnaires ou policiers corrompus, de la population locale recrutée ou terrorisée, cette perméabilité entre le licite et l'illicite à participer à la montée en puissance des narcotrafiquants en tant qu'acteur de premier plan dans les relations internationales. En effet, la neutralisation du pouvoir politique de certains États combinée à des moyens financiers et militaires de taille, ont été les facteurs d'une lutte asymétrique (aux moyens inégaux) entre les puissances étatiques et le narcotrafic, mettant en péril les notions de souveraineté et d'État nation. La coopération internationale dans la lutte anti-drogue se retrouve alors mise en défaut et apparaît être une échelle de lecture incapable de prendre en considération les phénomènes locaux qui conduisent à une pérennisation du narcotrafic.

Notre analyse de ce phénomène nous pousse à affirmer qu'une plus grande attention portée à la mise en place de politiques publiques en matière d'éducation et d'emploi, pourrait arracher aux mains des narcotrafiquants un terreau socio – économique favorable à son activité.

Enfin, la perméabilité entre narcotrafic et État se doit d'être analysée au-delà de ces considérations sociale et économique et se doit d'adopter un regard critique sur les enjeux sous-jacents de ce crime organisé. Si les gains financiers liés au narcotrafic ont toujours attiré les puissances étatiques et ont été à l'origine de leur commerce, aujourd'hui ce sont des enjeux géopolitique et stratégique qui font de la lutte contre le narcotrafic un objet d'instrumentalisation. Cette lutte s'imbrique avec des intérêts de légitimation, notamment des puissances occidentales, qui utilisent ce combat pour conserver des liens diplomatiques et financiers avantageux avec des États tiers. Lutter contre le narcotrafic n'est pas donc pas exempt d'intérêts réalistes pour les grandes puissances.

En ce sens, les condamnations du 14 avril dernier des États – Unis⁸⁰ à l'encontre de réseaux Chinois et Mexicains responsables de l'importation du fentanyl, drogue de synthèse fabriquée dans les laboratoires pharmaceutiques chinois, nous invite à questionner cette mesure. On peut en effet y voir, au-delà de la juste condamnation de l'expansion de cette nouvelle drogue, l'utilisation d'un *smart power* américain prêt à tout pour déstabiliser la puissance concurrente qu'est devenue la Chine. Du côté chinois, ne pourrait-on pas y voir une revanche, un acte II des guerres d'opium qui soumettrait cette fois-ci la puissance impériale américaine aux intérêts chinois ?

⁸⁰ Le Monde and AFP, 'Fentanyl : des réseaux de trafic impliquant la Chine et le Mexique sanctionnés par les États-Unis', *Le Monde.fr*, 14 April 2023 <https://www.lemonde.fr/international/article/2023/04/14/fentanyl-des-reseaux-de-traffic-impliquant-la-chine-et-le-mexique-sanctionnes-par-les-etats-unis_6169596_3210.html> [accessed 4 June 2023].

Table des annexes

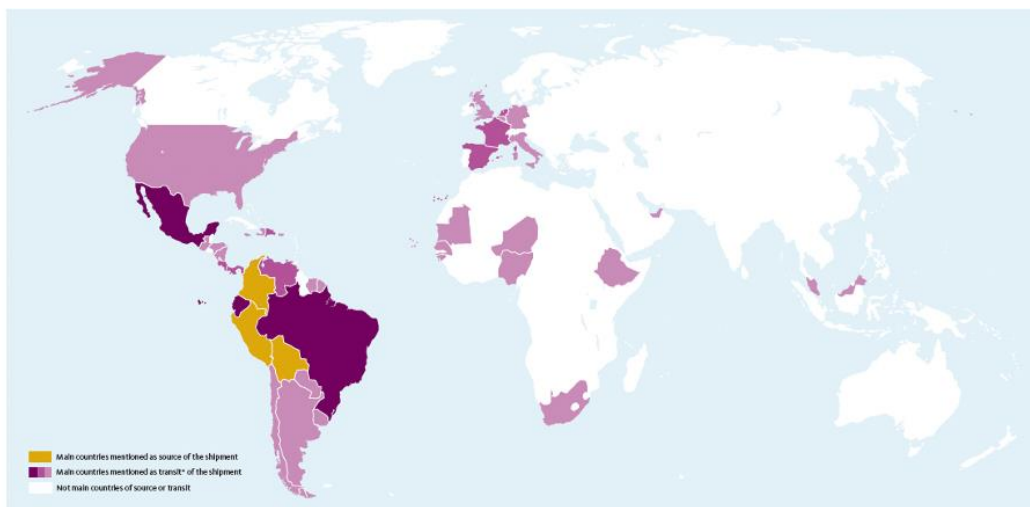
Au sommet nous retrouvons le trafiquant, ensuite vient le revendeur, puis le dealer et enfin, le consommateur.

Les trafiquants préfèrent avoir affaire à des revendeurs plutôt qu'à des consommateurs (faisant office de tampon, pour plus de sécurité vis-à-vis des forces de l'ordre).

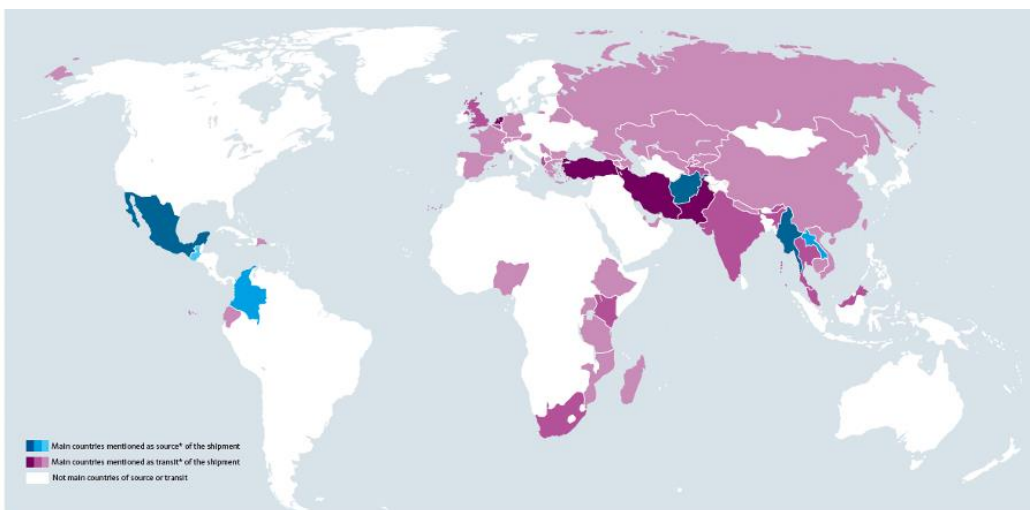
Les dealers pouvant :

- Eux-mêmes être des usagers-vendeurs (finançant en partie leur consommation) ;
- Des Semi-professionnels, travaillant en petits groupes ;
- Des Professionnels, avec une meilleure structure et étant plus violents.

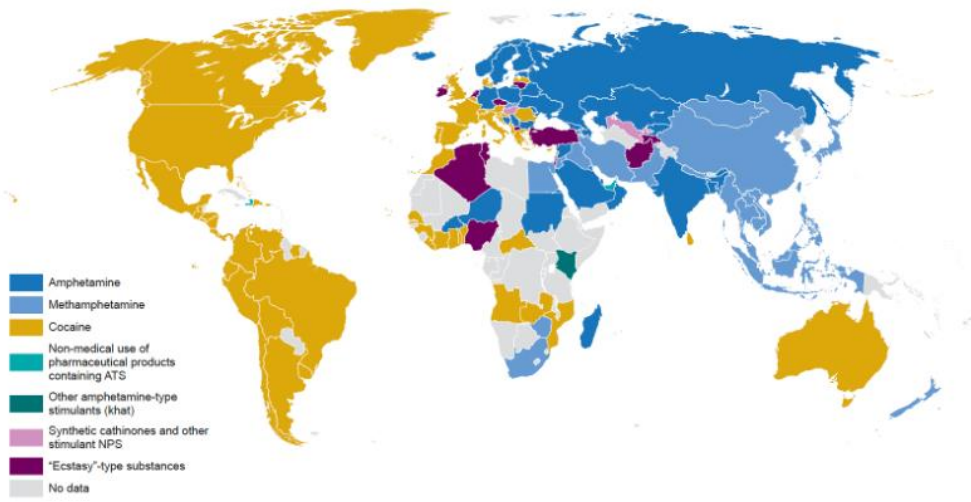
Annexe 1 : Organisation de la distribution



Annexe 2 : Principaux pays identifiés comme pays d'origine et de transit des expéditions de cocaïne, 2016-2020, ONUDC Rapport 2022



Annexe 3 : Principaux pays identifiés comme source et transit des envois d'héroïne d'après les saisies déclarées, 2016-2020, ONUDC Rapport 2022



Annexe 4 : Drogues les plus utilisées, par pays, en termes de nombre d'utilisateurs, 2020, ONUDC Rapport 2022

Bibliographie

- Alexandre Martin et Loïck Coriou, 'Définir un conflit asymétrique', *Le Monde.fr*, 31 mars 2003 <https://www.lemonde.fr/international/article/2003/03/31/definir-un-conflit-asymetrique_315022_3210.html> [accédé le 3 juin 2023]
- Anda David, 'Inégalités, mobilité sociale et perceptions au Mexique' <<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/inegalites-mobilite-sociale-et-perceptions-au-mexique>> [accédé le 3 juin 2023]
- Barochez, Luc De, '« Le Maroc est devenu une référence dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation »', *Le Point*, 2019 <https://www.lepoint.fr/monde/le-maroc-est-devenu-une-reference-dans-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-la-radicalisation-27-03-2019-2304133_24.php> [accédé le 4 juin 2023]
- Bernard, Aurélien, 'Quels Etats américains (USA) ont légalisé le cannabis? (2023)', *Newsweed*, 2015 <<https://www.newsweed.fr/legalisation-marijuana-etats-unis/>> [accédé le 3 juin 2023]
- Bordes, Philippe, et Alain Labrousse, 'Économie de la drogue et réseaux de corruption au Maroc', *Politique africaine*, 93.1 (2004), 63–81 <<https://doi.org/10.3917/polaf.093.0063>>
- Bowley, Jenna, 'Robin Hood or Villain: The Social Constructions of Pablo Escobar'
- Browne, Rachel, 'U.S. Border Officials Won't Say What Could Happen to Canadians Who Admit to Consuming Weed', *Vice*, 2018 <<https://www.vice.com/en/article/59qze5/us-border-officials-wont-say-what-could-happen-to-canadians-who-admit-to-consuming-weed>> [accédé le 3 juin 2023]
- Céline Morin, 'Guyane : saisie record de cocaïne en provenance du Suriname', 2020 <<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/enquetes/2020/guyane-saisie-record-de-cocaine-en-provenance-du-suriname>> [accédé le 3 juin 2023]
- Chouvy, Pierre-Arnaud, et Laurent Laniel, 'De la géopolitique des drogues illicites', *Hérodote*, 112.1 (2004), 7–26 <<https://doi.org/10.3917/her.112.0007>>
- Christian Chavagneux, 'Une histoire mondiale des drogues', *Alternatives Economiques*, 2003 <<https://www.alternatives-economiques.fr/une-histoire-mondiale-drogues/00026503>> [accédé le 4 juin 2023]
- Davenport-Hines, Richard Peter Treadwell, *The Pursuit of Oblivion: A Global History of Narcotics, 1500-2000* (Weidenfeld & Nicolson, 2001)
- Direction générale du Trésor, 'Lutte Contre Le Blanchiment de Capitaux | Direction Générale Du Trésor', 2023 <<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international/lutte-contre-la-criminalite-financiere/lutte-contre-le-blanchiment-de-capitaux>> [accédé le 3 juin 2023]
- European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 'European Drug Report Trends and Developments', 2020 <https://www.emcdda.europa.eu/publications/edr/trends-developments/2020_en>

- Fatema Gunja, 'POSITION PAPER: Race and the War on Drugs', *ACLU*, mai 2003, p. 4
- Feige, Chris, et Jeffrey A. Miron, 'The Opium Wars, Opium Legalization and Opium Consumption in China', *Applied Economics Letters*, 15.12 (2008), 911–13 <<https://doi.org/10.1080/13504850600972295>>
- Forbes, 'Pablo Escobar In Forbes' Billionaire Issues', *Forbes* <<https://www.forbes.com/pictures/55fc338ee4b0ffa7afe4d31b/1990/>> [accédé le 3 juin 2023]
- franceinfo, 'Fusillade à Marseille', *Franceinfo*, 2023 <https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/fusillade-a-marseille-ce-qui-s-est-passe-nous-rappelle-a-quel-point-le-narcotrafic-international-tue-des-jeunes-sur-le-territoire-de-la-cite-phoecenne-declare-l-adjoint-au-maire_5839184.html> [accédé le 4 juin 2023]
- Frédéric Saliba, 'La guerre entre cartels de narcotrafiquants met à mal la stratégie pacifiste du président mexicain', *Le Monde.fr*, 21 janvier 2022 <https://www.lemonde.fr/international/article/2022/01/21/au-mexique-la-guerre-des-cartels-defie-la-strategie-du-president-amlo_6110346_3210.html> [accédé le 3 juin 2023]
- Garcia, Karina, 'Violence within: Understanding the Use of Violent Practices Among Mexican Drug Traffickers', *International Studies*, 2019 <https://justiceinmexico.org/wp-content/uploads/2019/11/GARCIA_Violence-Within.pdf>
- Geffray, Christian, 'Introduction : trafic de drogues et État', *Revue internationale des sciences sociales*, 169.3 (2001), 463–68 <<https://doi.org/10.3917/riss.169.0463>>
- Gootenberg, Paul, *Andean Cocaine: The Making of a Global Drug* (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2008)
- Gouëset, Vincent, 'L'impact du "narcotrafic" à Medellín', 2011 <<https://shs.hal.science/halshs-00403757>> [accédé le 4 juin 2023]
- Government of Canada Statistics Canada, 'Gross Domestic Product, Expenditure-Based, Canada, Quarterly', 2012 <<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3610010401>> [accédé le 3 juin 2023]
- Hamidreza Homayounifar, 'L'Iran à l'avant-poste de la lutte contre la drogue, un combat qui profite aux Européens', *euronews*, 2020 <<https://fr.euronews.com/2020/09/29/l-iran-a-l-avant-poste-de-la-lutte-contre-la-drogue-un-combat-qui-profite-aux-europeens>> [accédé le 3 juin 2023]
- Harper, Lauren, "'The Dark Alliance' Declassified', *UNREDACTED*, 2015 <<https://unredacted.com/2015/04/07/the-dark-alliance-declassified/>> [accédé le 3 juin 2023]
- Hoorens, Stijn, 'The Future of Cannabis in the Netherlands', 2017 <<https://www.rand.org/blog/2017/02/the-future-of-cannabis-in-the-netherlands.html>> [accédé le 3 juin 2023]

- Isabelle Labeyrie, 'En Colombie, du glyphosate contre les plantations de coca', *Franceinfo*, 2019 <https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/en-colombie-du-glyphosate-contre-les-plantations-de-coca_3201385.html> [accédé le 3 juin 2023]
- junta nacional drogas, 'Monitoreo y evaluación de la Ley 19', 2019 <https://www.gub.uy/junta-nacional-drogas/sites/junta-nacional-drogas/files/documentos/publicaciones/Monitoreo_Ley_19172_Diciembre2019.pdf>
- Kalyanaraman, Sankaran, 'Conceptualisations of Guerrilla Warfare', *Strategic Analysis*, 27 (2003), 172–85 <<https://doi.org/10.1080/09700160308450082>>
- Kokoreff, Michel, 'Drogues, trafics, imaginaire de la guerre. Des quartiers aux cartels', *Multitudes*, 44.1 (2011), 119–28 <<https://doi.org/10.3917/mult.044.0119>>
- La Banque Mondiale, 'World Bank Open Data', *World Bank Open Data* <<https://data.worldbank.org>> [accédé le 3 juin 2023]
- Labrousse, Alain, 'Drogues et conflits : éléments pour une modélisation', *Autrepart*, 26.2 (2003), 141–56 <<https://doi.org/10.3917/autr.026.0141>>
- , 'Le marché mondial des drogues - Futuribles', <https://www.futuribles.com/>, 1997 <<https://www.futuribles.com/le-marche-mondial-des-drogues/>> [accédé le 3 juin 2023]
- Laniel, Laurent, 'Drogues en Afrique australe : les affaires continuent', *Revue internationale des sciences sociales*, 169.3 (2001), 447–55 <<https://doi.org/10.3917/riss.169.0447>>
- 'L'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève - CICR', 1949 <<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/article/other/article-commun-conventions-120849.htm>> [accédé le 4 juin 2023]
- Le Monde et AFP, 'Fentanyl : des réseaux de trafic impliquant la Chine et le Mexique sanctionnés par les Etats-Unis', *Le Monde.fr*, 14 avril 2023 <https://www.lemonde.fr/international/article/2023/04/14/fentanyl-des-reseaux-de-traffic-impliquant-la-chine-et-le-mexique-sanctionnes-par-les-etats-unis_6169596_3210.html> [accédé le 3 juin 2023]
- Léa Bello et Adrien Vande Castele, 'De l'opium à l'héroïne, Comment l'argent de La Drogue a Financé Les Talibans', 24 octobre 2021 <https://www.lemonde.fr/international/video/2021/10/24/afghanistan-de-l-opium-a-l-heroine-comment-la-drogue-a-profite-aux-talibans_6099691_3210.html>
- Leech, Garry M., *The FARC: The Longest Insurgency* (Fernwood, 2011)
- Loheac Y., *Les Impacts Économiques Des Marchés Des Drogues*, 1998
- Maguet, Olivier, et Dominique Dumand, 'Histoire de la constitution d'une norme anti-drogue internationale', *Multitudes*, 44.1 (2011), 60–63 <<https://doi.org/10.3917/mult.044.0060>>
- Manero, Edgardo, 'Géostratégie américaine et intégration régionale en Amérique latine : la monnaie de fer', *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 30.2 (2009), 125–45 <<https://doi.org/10.3917/bipr.030.0125>>

- Martín-Arroyo, Javier, 'Interior anuncia más agentes y colaboración con Marruecos y Gibraltar para frenar el narcotráfico', *El País* (Madrid, 19 mars 2018), section Política <https://elpais.com/politica/2018/03/19/actualidad/1521483337_034668.html> [accédé le 3 juin 2023]
- Maurice Lemoine, 'RISAL.Info - Plan Colombie, Passeport Pour La Guerre', 2000 <<https://risal.collectifs.net/spip.php?article485>> [accédé le 3 juin 2023]
- 'Mexique: le nombre d'homicides en baisse de 7,1% en 2022', *LEFIGARO*, 2023 <<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/mexique-le-nombre-d-homicides-en-baisse-de-7-1-en-2022-20230117>> [accédé le 3 juin 2023]
- Nayla Rida, 'Un siècle de répression des drogues', *Le Monde diplomatique*, 2019 <<https://www.monde-diplomatique.fr/mav/163/RIDA/59507>> [accédé le 4 juin 2023]
- ONU, 'World Drug Report 2022', *United Nations : Office on Drugs and Crime* <<http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/world-drug-report-2022.html>> [accédé le 3 juin 2023]
- ONUDC, 'Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988', *Nations Unies : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* <<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/illicit-trafficking.html>> [accédé le 4 juin 2023]
- , 'Convention unique sur les stupéfiants', *Nations Unies : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* <<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/single-convention.html>> [accédé le 4 juin 2023]
- , 'The 1912 Hague International Opium Convention', *United Nations : Office on Drugs and Crime*, 2009 <<http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/the-1912-hague-international-opium-convention.html>> [accédé le 4 juin 2023]
- 'Opium Trade | History & Facts | Britannica' <<https://www.britannica.com/topic/opium-trade>> [accessed 3 June 2023]
- Organization of American States, 'SICE: Trade Policy Developments: ATPA' <http://www.sice.oas.org/tpd/usa_atpa/USA_ATPA_e.ASP> [accédé le 3 juin 2023]
- Outre-mer la 1ère, 'REPLAY. Enquête sur les routes de la cocaïne, à la une de l'info Outre-mer', *Outre-mer la 1ère*, 2023 <<https://la1ere.francetvinfo.fr/replay-enquete-sur-les-routes-de-la-cocaine-a-la-une-de-l-info-outre-mer-1359702.html>> [accédé le 3 juin 2023]
- Perrier, Guillaume, 'Cocaïne : au Suriname, le « shérif » contre les trafiquants', *Le Point*, 2022 <https://www.lepoint.fr/monde/au-suriname-le-sherif-contre-les-trafiquants-25-11-2022-2499188_24.php> [accédé le 3 juin 2023]
- Poret, Sylvaine, 'L'impact des politiques répressives sur l'offre de drogues illicites. Une revue de la littérature théorique', *Revue économique*, 57.5 (2006), 1065–91 <<https://doi.org/10.3917/reco.575.1065>>

- , ‘Structure verticale d’un réseau de distribution de drogues illicites et politique répressive optimale’, *Recherches économiques de Louvain*, 71.4 (2005), 391–412 <<https://doi.org/10.3917/rel.714.0391>>
- Reuters, AFP, et Le Monde, ‘HSBC paie une amende record pour échapper aux poursuites aux Etats-Unis’, *Le Monde.fr*, 11 décembre 2012 <https://www.lemonde.fr/economie/article/2012/12/11/hsbc-paie-une-amende-record-pour-echapper-aux-poursuites-aux-etats-unis_1804423_3234.html> [accédé le 3 juin 2023]
- Romain HOUËIX, ‘Guyane : l’inquiétante envolée du trafic de cocaïne en provenance du Suriname’, *France 24*, 2020 <<https://www.france24.com/fr/20200918-guyane-l-inqui%C3%A9tante-envol%C3%A9e-du-traffic-de-coca%C3%AFne-en-provenance-du-suriname>> [accédé le 3 juin 2023]
- Romain Petit, ‘Effet Covid : les voies maritimes de plus en plus prisées par les narcotraficants (IV de IV) - Opérationnels SLDS’, *Opérationnels – Soutien, Logistique, Défense, Sécurité*, 2021 <<https://operationnels.com/2021/01/30/effet-covid-les-voies-maritimes-de-plus-en-plus-priees-par-les-narcotraficants-iv-de-iv/>> [accédé le 3 juin 2023]
- Roudaut, Mickaël R., ‘Kaboul-Paris : voyage d’un gramme d’héroïne. Pouvoir et puissance de l’économie du pavot’, *Géoéconomie*, 68.1 (2014), 69–90 <<https://doi.org/10.3917/geoec.068.0067>>
- Schiray, Michel, ‘Introduction : trafic de drogues, organisations criminelles et politiques publiques de contrôle’, *Revue internationale des sciences sociales*, 169.3 (2001), 389–96 <<https://doi.org/10.3917/riss.169.0389>>
- Schiray Michel, ‘Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques. Les stratégies de survie et le monde des criminalités - Futuribles’, <https://www.futuribles.com/>, 1994 <<https://www.futuribles.com/les-filieres-stupefiants-trois-niveaux-cinq-logiqu/>> [accédé le 3 juin 2023]
- Smith, Alisa, ‘Why Are U.S. Drug Cops in Vancouver?’, *The Tye* (The Tye, 2004) <<https://doi.org/10/27/WhyUSDrugCopVan/>>
- ‘Staffing and Budget’, 2018 <<https://www.dea.gov/data-and-statistics/staffing-and-budget>> [accédé le 3 juin 2023]
- Stauffer, Brian, ‘Every 25 Seconds The Human Toll of Criminalizing Drug Use in the United States’, 12 octobre 2016 <https://www.hrw.org/report/2016/10/12/every-25-seconds/human-toll-criminalizing-drug-use-united-states#_ftn32>
- The Justice Department and Investigations and Prosecutions, ‘CIA-Contra-Crack Cocaine Controversy’, 1997 <<https://oig.justice.gov/sites/default/files/archive/special/9712/ch01p1.htm>> [accédé le 3 juin 2023]
- ‘WDR 2022 Booklet 4’, *United Nations : Office on Drugs and Crime* <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/wdr-2022_booklet-4.html> [accédé le 3 juin 2023]

- Weeks-Brown, Rhoda, 'Les pays redoublent d'efforts contre l'argent sale', 2018
<<https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2018/12/pdf/fmi-lutte-contre-le-blanchiment-des-capitaux-et-stabilite-economique-straight.pdf>>
- Windle, James, et Graham Farrell, 'Popping the Balloon Effect: Assessing Drug Law Enforcement in Terms of Displacement, Diffusion, and the Containment Hypothesis', *Substance Use & Misuse*, 47.8–9 (2012), 868–76
<<https://doi.org/10.3109/10826084.2012.663274>>
- Wolf M., *L'analyse Économique de La Drogue : Les Profits Du Commerce de La Drogue ; l'analyse Économique de La Législation Des Drogues ; La Drogue En Vente Libre ?*, 1998
- Xin Zhang, 'Changing Conceptions of the Opium War as History and Experience', 2017
<<https://urlz.fr/maHm>>
- Young, Kenneth Ray, et Leonard P. Adams, review of *Review of The Politics of Heroin in Southeast Asia.*, *Leonard P. Adams II*, by Alfred W. McCoy and Cathleen B. Read, *Pacific Affairs*, 46.2 (1973), 343–45 <<https://doi.org/10.2307/2756213>>
- Zepeda, Roberto, et Jonathan Rosen, 'Violence et narcotrafic au Mexique. 2006-2018', trans. by Jeanne Douzant and Jean-Noël Sanchez, *Savoir/Agir*, 50.4 (2019), 35–42
<<https://doi.org/10.3917/sava.050.0035>>